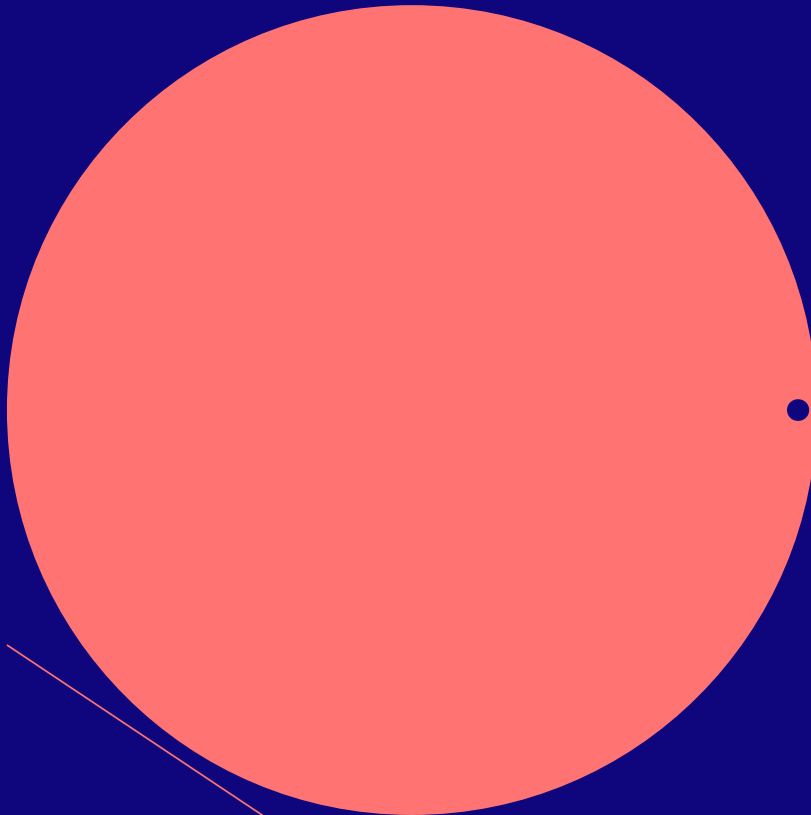


Urban Overview

En bref

N°3

Rapport d'activités 2022



1	urban.brussels	4
2	Stratégie digitale	10
3	Orientation client	12
4	Urbanisme	14
5	Patrimoine culturel	18
6	Revitalisation urbaine	28
7	Expertise juridique	36
8	Connaissance et sensibilisation	40

Capitale de la Belgique, de l'Europe, Bruxelles est en perpétuel mouvement, s'adapte, s'améliore, se réinvente pour faire face à une croissance démographique qui bat son plein et à des changements climatiques sans précédent.

Le potentiel de Bruxelles est extraordinaire. Consolider cette dynamique croissante et positive en cours, améliorer la qualité architecturale, densifier la ville tout en la rendant vivable, encourager l'économie durable, soutenir la convivialité et la proximité qui caractérisent si bien Bruxelles, garantir la conservation de la richesse inestimable du patrimoine bruxellois, renforcer les espaces publics et préserver les espaces verts, veiller à nos ressources naturelles, encourager la participation citoyenne, stimuler la créativité, tant d'actions que la Région, Urban ainsi que de nombreux intervenants poursuivent au quotidien.

La revue *Urban Overview* met ici en exergue quelques projets phares, portés par les équipes d'Urban en 2022, qui contribuent à faire de la Région un espace de vie riche et vivant pour toute sa population.

La troisième édition de la revue *Urban Overview* propose un focus sur les statistiques et chiffres principaux de l'année 2022.

2022 a vu l'ouverture de plusieurs chantiers cruciaux, visant à poursuivre l'ambition d'Urban de faire de Bruxelles une ville durable et résiliente.

2022 marque aussi la clôture d'un premier cycle de gestion qui a permis d'ancrer notre administration dans le paysage bruxellois, avec les cinq premières années d'Urban centrées sur la création de notre nouvelle organisation, la mise en œuvre d'une culture d'organisation homogène et d'une nouvelle identité, tout en continuant à mener nos missions de service, à fluidifier notre fonctionnement et à assurer le perfectionnement de nos métiers.

2022 marque dès lors le lancement d'un nouveau cycle de gestion qui met l'accent plutôt sur l'approfondissement de l'essence et des missions de base de notre organisation ainsi que sur la simplification et l'adaptation de celles-ci aux ambitions régionales de développement urbain. Il s'agit de consolider nos missions essentielles et d'assurer un cercle de gestion vertueux.

2022 a également été une année marquée par l'entame de plusieurs chantiers pour améliorer davantage le cadre de vie et l'attractivité de Bruxelles, comme la révision du Règlement régional d'urbanisme (RRU), le lancement des Contrat d'axe et Contrat d'îlot (CACI), l'évaluation de la dernière réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) ou encore l'élaboration de la nouvelle réglementation relative à la préemption généralisée.

À côté de cela, 2022 a connu une étape importante dans notre parcours vers la digitalisation de nos procédures, avec l'ouverture de la plateforme MyPermit à l'ensemble des permis régionaux. Nous poursuivons le travail avec les communes pour pouvoir les intégrer à la plateforme, avec l'ambition de bientôt permettre d'y introduire toutes les demandes de permis, pour tout type de demandeur, tant au niveau régional que communal.

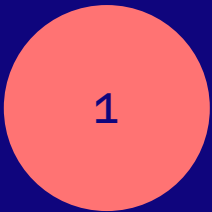
Nous tenons à remercier nos collègues pour leur engagement tout au long de cette année, qui a permis de faire de belles avancées et d'ancrer davantage notre administration dans les aspects concrets de la mise en œuvre des politiques de revitalisation urbaine, d'urbanisme et de patrimoine.



Bety Waknine,
directrice générale

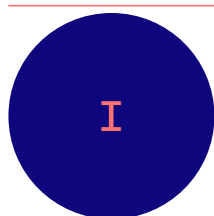


Sarah Lagrillière,
directrice générale adjointe



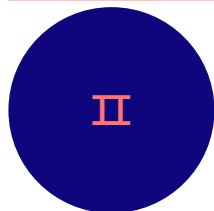
Missions

urban.brussels (Urban) est l'administration publique chargée de mettre en œuvre, pour l'ensemble de la Région bruxelloise, la politique régionale en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.



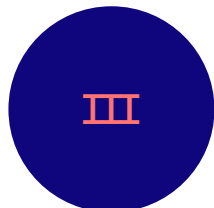
Urbanisme

Urban contribue de manière proactive à l'amélioration de la qualité architecturale à Bruxelles, en assurant notamment l'instruction, la délivrance et la prorogation des permis d'urbanisme dans le respect de la réglementation et du « bon aménagement des lieux ».



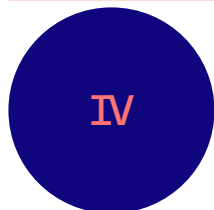
Patrimoine culturel

Urban joue un rôle central dans la protection, la conservation, l'intégration et le respect du patrimoine culturel régional ainsi qu'en termes d'identification, d'études, de recherches, d'information, d'aide et d'accompagnement du public en vue de garantir sa mise en valeur et sa pérennité.



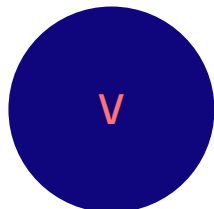
Revitalisation urbaine

Urban ambitionne d'améliorer durablement la qualité de vie à Bruxelles en s'inscrivant dans une démarche de développement urbain actif visant notamment à lutter contre les chancres, renforcer la cohésion sociale et réparer le tissu urbain. Dans ce but, Urban contribue notamment à l'amélioration de l'habitat par un soutien financier aux propriétaires de logements privés.



Expertise juridique

Urban assure un travail important de conseil et support juridique interne et externe, de suivi du contentieux dans les matières relevant de ses compétences, de lutte contre les infractions urbanistiques et patrimoniales ainsi que de traitement des recours. Urban est, de ce fait, un pôle d'expertise juridique proactif en matière d'urbanisme, de patrimoine culturel et de revitalisation urbaine.



Connaissance et sensibilisation

Urban assure un rôle de sensibilisation du public en lien avec ses matières, organise une série d'activités culturelles, d'études et de recherches et axe son action ainsi que ses messages sur la valorisation de la qualité architecturale toutes époques confondues (Heritage Days/Journées du Patrimoine, archiweek, Urban International Symposiums, Brussels Architecture Prize, Urban Archaeology Days, Urban Research, Centre de Documentation, etc.).

Pour réaliser ses missions, Urban s'appuie sur une expertise interne importante, notamment dans les domaines de l'architecture, l'histoire, la documentation et la réglementation, dans le but de répondre au mieux aux attentes de ses partenaires et de tous les citoyennes et citoyens.

Organigramme

DG

Direction générale



Bureaux d'Urban au Mont des Arts, photo 2019.
Stijn Bollaert © urban.brussels

- IT et data manager*
- Staff
- Communication corporate et relations internationales
- Finances, contrôle interne et qualité
- SIPPT et mobility manager

DU

DPC

DRU

DAJ

DCC

DPO

Direction de l'Urbanisme

- Front office
- Appui et stratégie
- Autorisations bâtiments 1
- Autorisations bâtiments 2
- Autorisations bâtiments 3
- Autorisations espace public

Direction du Patrimoine culturel

- Secrétariat
- Appui et stratégie
- Patrimoine archéologique
- Patrimoine naturel
- Patrimoine immatériel
- Patrimoine mobilier
- Identification et protection du bâti
- Restauration du bâti
- Secrétariat de la CRMS

Direction de la Rénovation urbaine

- Appui et stratégie
- Primes Renolution
- Revitalisation urbaine

Direction des Affaires juridiques

- Conseil et recours
- Inspection et sanctions administratives
- Secrétariat des Collèges d'urbanisme et d'environnement

Direction Connaissance et Communication

- Connaissance
- Stratégie culturelle
- Communication

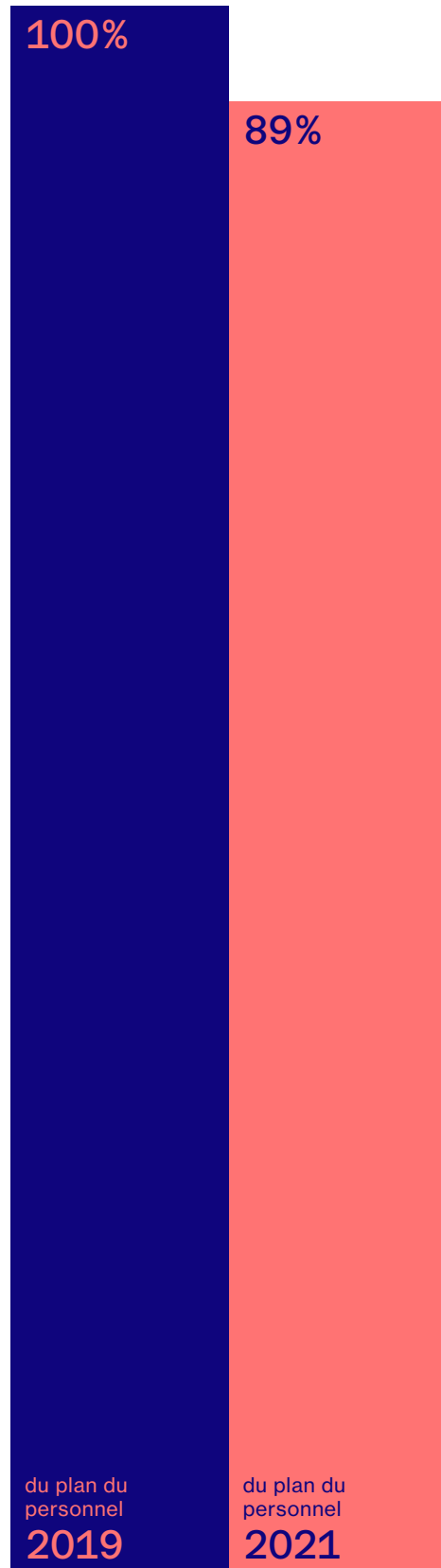
Direction Personnel et Organisation

- Ressources humaines
- Gestion du personnel et organisation
- Médiation

* Personnel détaché chez Urban par un organisme externe

Urban en quelques chiffres clés

Taux de remplissage



8
nouvelles
collaboratrices,
nouveaux
collaborateurs

287
collaboratrices
et collaborateurs
au 31.12.2022



Laboratoire archéologique d'Urban au Mont des Arts, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

322
collaboratrices
et collaborateurs

Cadre prévu au plan du personnel

65,5%

femmes

76%

francophones

58%

statutaires

34,5%

hommes

24%

néerlandophones

42%

contractuels

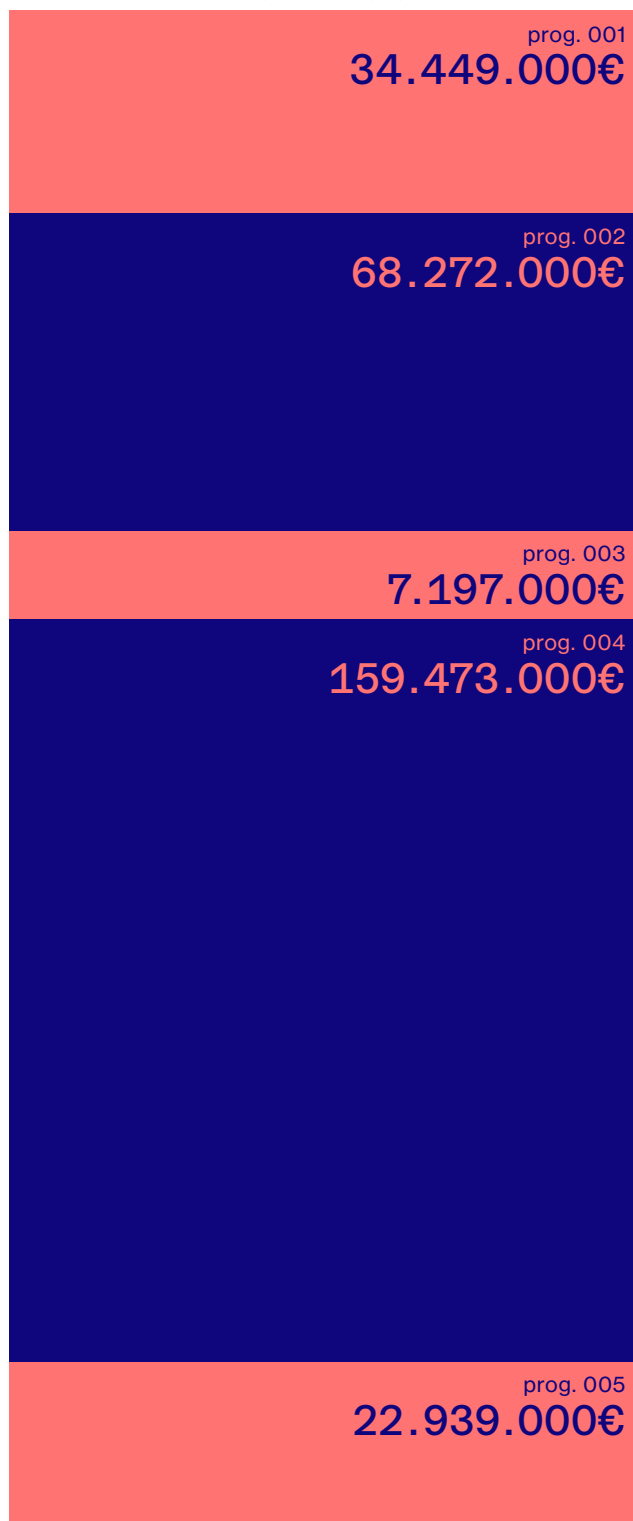
dont 25 membres du personnel
contractuels statutarisés en 2022



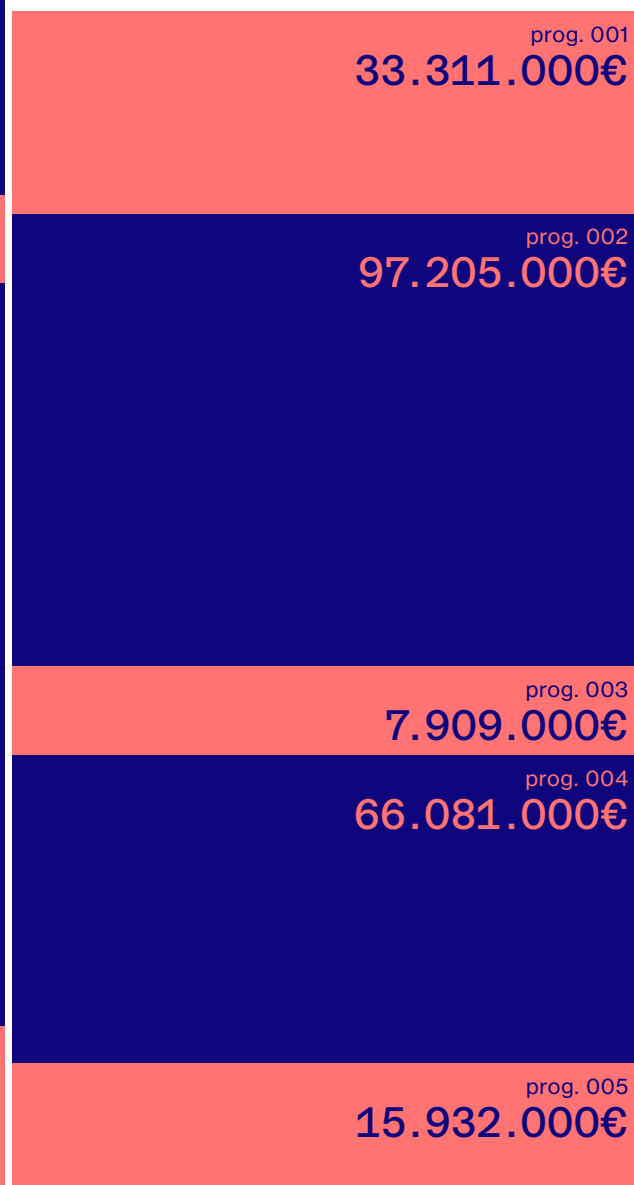
Centre de Documentation d'Urban au Mont des Arts, photo 2020.
Philippe Braquenier © urban.brussels

Approbation du plan
du personnel 2021
par le Gouvernement
le 24 février 2022.

Répartition du budget d'engagement



Répartition du budget de liquidation



- programme 001 : gestion personnel et organisation
- programme 002 : subventions aux bénéficiaires en matière de développement territorial
- programme 003 : études, information et promotion en matière d'urbanisme et mesures prévues par le CoBAT
- programme 004 : politique de revitalisation des quartiers et de la rénovation urbaine
- programme 005 : politique du patrimoine, protection et restauration du patrimoine classé

Stratégie digitale



2

La création d'Urban a été suivie d'un premier élan de digitalisation des procédures et des services aux citoyennes et citoyens, qui depuis lors continue à se développer d'année en année pour devenir toujours plus optimale. À la suite de la crise sanitaire, cette révolution digitale s'est d'autant plus intensifiée, que cela soit au niveau de la simplification des législations, de l'exploitation de nouvelles technologies ou de la poursuite de l'avancée numérique notamment avec des projets tels que MyPermit et l'Alliance Renolution.

MyPermit, la digitalisation des permis d'urbanisme

Lancé en 2020, le portail MyPermit Urban permet d'introduire en ligne une demande de permis d'urbanisme et de notifier des actes et travaux temporaires. Au-delà de la simplification pour le demandeur, MyPermit optimise les procédures d'instruction grâce à la dématérialisation des documents et à la mise à disposition de plateformes et d'outils entre les différents acteurs.

2022 a été signe d'améliorations permanentes de l'application et de mise en place des développements et travaux suivants :

- Évolution de MyPermit en plateforme permettant de respecter ses obligations en matière de dépôt électronique pour les dossiers introduits au format papier ;
- remplacement de l'outil share.urban.brussels par MyPermit, permettant aux demandeurs d'y charger directement les documents au format électronique ;
- ajout de la possibilité pour les utilisatrices et utilisateurs de garder l'historique des documents envoyés à l'administration ;
- au total, plus de **2.500** dossiers introduits au format papier ont pu bénéficier de cette nouveauté en 2022.

- Augmentation du périmètre des demandes de permis introduites auprès du Fonctionnaire délégué ;
- depuis 2022, ouverture à l'ensemble des demandeurs pour les demandes introduites auprès de la Région via MyPermit ;
- y compris les demandes de permis mixtes.
- Travail préparatoire entamé en collaboration avec les administrations communales pour permettre l'ouverture de MyPermit aux demandeurs communaux.



Renolution, la stratégie de rénovation pour une ville durable

L'Alliance Renolution

Initiée en 2021, l'Alliance Renolution est un espace de collaboration et de concertation qui rassemble tous les secteurs impliqués dans le processus de rénovation durable et circulaire des bâtiments en Région bruxelloise. Organisations publiques, privées et associatives travaillent ensemble pour développer des dispositifs cohérents et accompagner leur mise en œuvre.

Quelques étapes clés de l'année écoulée :

- lancement de la plateforme des primes Renolution ;
- représentation continue d'Urban au sein de la cellule opérationnelle de l'Alliance et de ses comités stratégiques ;
- lancement de l'Atelier Rénovation urbaine piloté par Urban ;
- démarrage de l'Atelier Urbanisme et Patrimoine piloté par Urban ;
- participation continue des représentants d'Urban dans diverses activités spécifiques (Mini-Midis, ateliers, groupes de travail, etc.) ;
- concertations diverses avec l'ensemble des acteurs pour mener à bien le projet « La Roue », lauréat Renolab.ID.

Nouveau régime et lancement de la plateforme des primes Renolution

Le régime des primes à la rénovation de l'habitat et à l'embellissement des façades a été abrogé en 2021 pour faire place au nouveau régime des primes Renolution.

Un projet majeur pour lequel 2022 a été synonyme de :

- approbation du nouveau régime par le Gouvernement au mois de mars 2022 ;
- mise en place du nouveau régime, d'un guichet en ligne, d'un simulateur de primes et d'un logiciel de gestion des demandes ;
- travail conjoint avec l'équipe IT d'Urban, notamment pour la création du logiciel de gestion des demandes, et conjointement avec le CIRB (devenu Paradigm en février 2023) et Bruxelles Environnement pour le développement de la démarche en ligne « Primes Renolution ».

Le nouvel arrêté instaure désormais un système de primes octroyées après la réalisation des travaux et met fin au régime de l'avance. Les montants des primes ont également été actualisés au regard des prix actuels du marché. La grille des travaux subsidiés résulte d'adaptations réfléchies communément entre Bruxelles Environnement et Urban.

Ce projet représente un bel exemple d'uniformisation et de simplification des procédures administratives qui rencontre l'objectif d'Urban d'améliorer et de faciliter ses services aux citoyennes et citoyens.

Orientation client



Urban a comme priorité de se focaliser sur sa relation avec ses utilisatrices et utilisateurs (internes et externes) et d'augmenter sa proximité avec le public afin de mieux répondre à ses besoins, en menant une politique pédagogique et de sensibilisation sur ses métiers.

Urban investit notamment dans une gestion interne entièrement numérique pour le suivi des procédures et des processus en vue de garantir une organisation efficace axée sur le client, tout en respectant les délais légaux.

Afin de mener à bien cette ambition de placer le client au centre de l'administration, en mettant notamment en place une politique de personnalisation de ses services, Urban s'appuie sur sa cellule Qualité et intègre les objectifs stratégiques de son plan de gestion dans tous ses outils de gestion.

La cellule Qualité

La cellule Qualité d'Urban a pour objectif d'aider chaque direction à cartographier l'ensemble des processus et procédures existant afin qu'ils soient reconnus, connus de tous et facilement transmissibles.

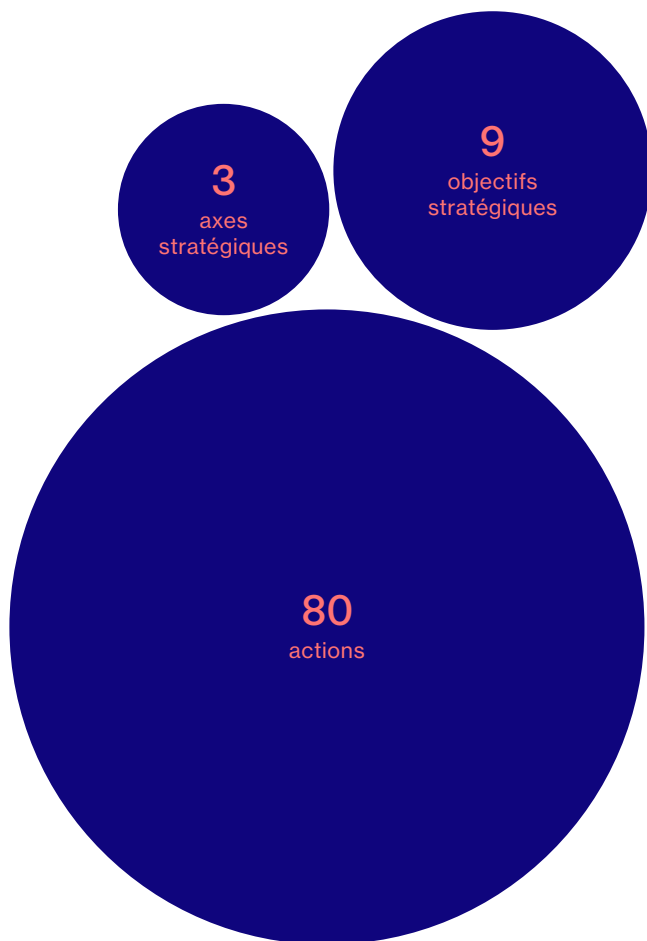
Cela permet de mieux définir les rôles et les fonctions de chacun ainsi que les responsabilités, tout en garantissant une forme de qualité dans le type de service délivré.

La cellule poursuit l'accompagnement des directions dans la définition de leurs procédures et de leurs indicateurs. Ceci permet d'obtenir des données objectives, qui aideront à l'analyse de l'activité d'Urban en vue de son objectif d'amélioration continue.

Créée en 2021, la cellule a cartographié les 9 processus suivants:

- PC-01: Direction
- PC-02: Ressources humaines
- PC-03: Affaires juridiques
- PC-04: Connaissance et Communication
- PC-05: Qualité
- PC-06: Patrimoine culturel
- PC-07: Urbanisme
- PC-08: Rénovation urbaine
- PC-09: Infrastructure (IT, Facilities, etc.)

Le plan de gestion d'Urban se décline en:



Le plan de gestion d'Urban

Le plan de gestion 2022-2027 d'Urban a été soumis aux ministres de tutelle et est déployé dans les outils de gestion. Ce plan soutient la vision d'une organisation transparente, performante et innovante qui répond aux besoins et défis actuels et futurs de la Région.

Au niveau de sa stratégie urbaine, Urban ambitionne de faire de Bruxelles une ville durable et résiliente, avec comme préoccupation principale le développement urbanistique de la Région par un renforcement de l'attractivité de la ville et de la qualité du cadre de vie. Urban défend comme priorité d'actions la mise en place d'une politique volontariste d'urbanisme de qualité, de pacification des espaces publics et de rénovation du tissu urbain existant, en veillant à la mise en pratique du « bon aménagement des lieux ».

Afin de mettre en pratique cette vision urbaine, Urban déploie une stratégie organisationnelle tournée vers son public et portée par ses équipes. Urban entend ainsi poursuivre sa politique d'amélioration continue, amplifier la simplification des outils réglementaires et étendre l'adaptation de ses processus. L'objectif étant de faire d'Urban une organisation à l'épreuve du temps, avec comme ambition de valoriser le patrimoine d'hier et surtout, de construire la ville de demain.



Urban Contact Point, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

Ces 3 axes stratégiques répondent aux enjeux et besoins des 3 publics cibles d'Urban:

- **Axe stratégique #1: la Région**
« Contribuer au travers de nos missions et de nos actions au développement harmonieux de la Région. »
- **Axe stratégique #2: les citoyennes et citoyens**
« Optimiser l'efficience métier, être un centre d'expertise et de référence. »
- **Axe stratégique #3: les collaborateurs d'Urban**
« Assurer une gestion performante de l'administration et sa gouvernance. »

Ce plan de gestion vise ainsi à définir et clarifier les priorités et les objectifs d'Urban pour la période 2022 à 2027. Il est l'outil stratégique et le cadre d'actions conçus pour encadrer la poursuite du développement d'un service public efficace et exemplaire ainsi que pour consolider la mise en place d'un centre d'expertise et de référence en patrimoine, architecture, urbanisme, réglementation, documentation et programmation urbaine, avec pour ligne de mire le service aux usagères et usagers et la participation active au développement de la Région.



4

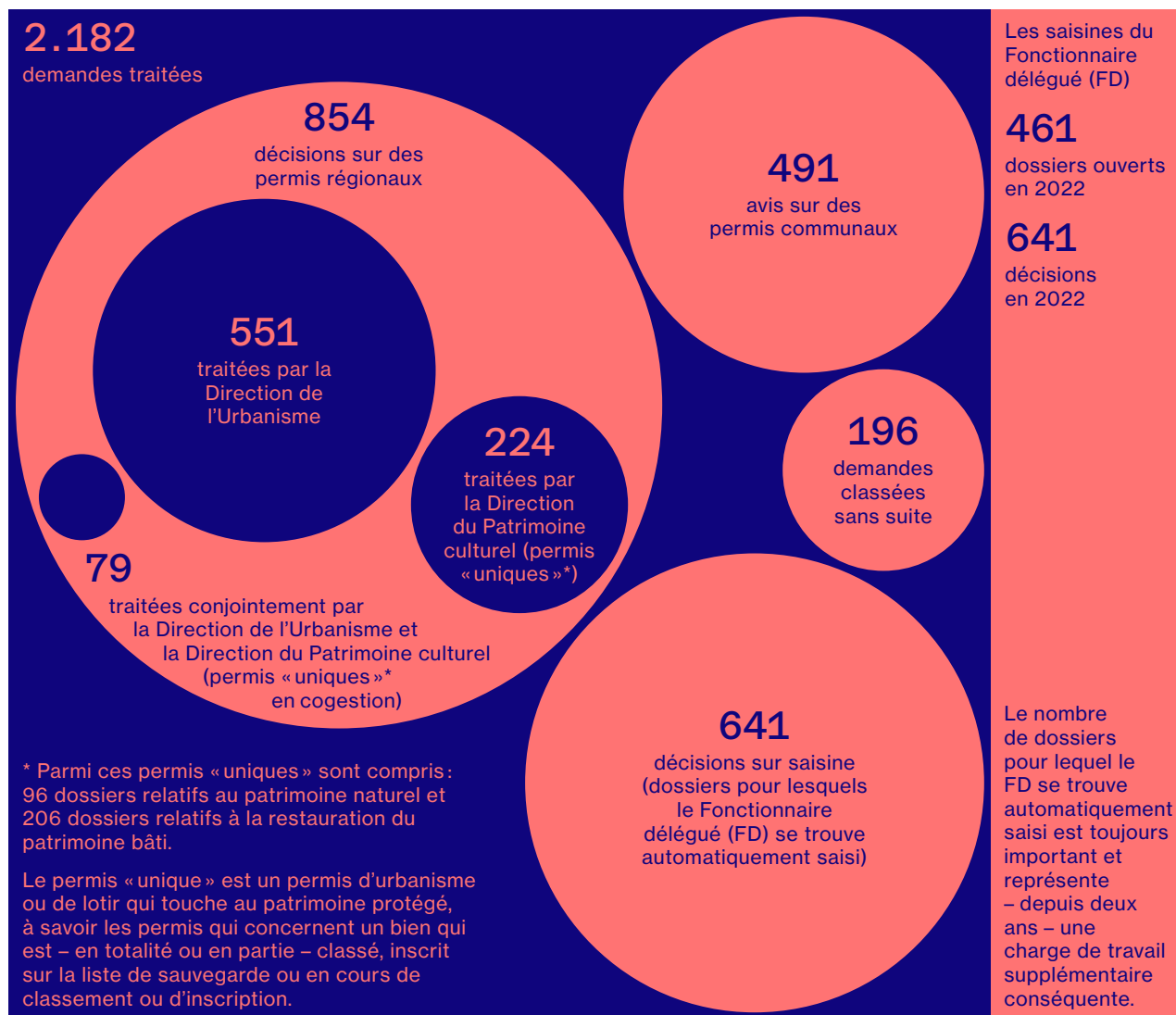
Urban contribue à l'amélioration de la qualité de vie en ville au travers de la mise en œuvre des instruments d'exécution de l'urbanisme et assure l'application correcte des règlements d'urbanisme et la promotion du « bon aménagement des lieux » par la préservation et l'amélioration du paysage.

Dans ce cadre, les équipes d'Urban traitent chaque année un nombre conséquent de demandes de permis/certificats d'urbanisme et de lotir, gèrent les dossiers de saisines du Fonctionnaire délégué (FD), instruisent des rapports et études d'incidences sur l'environnement, gèrent les charges d'urbanisme, suivent le développement des plateformes informatiques telles que NOVA et OpenPermits et mettent sur pied des outils didactiques à destination du grand public.

En 2022, Urban a approuvé de nombreux projets et mis en place diverses actions pour mener à bien cet objectif visant à créer un environnement urbain qualitatif pour la population bruxelloise, tout en tenant compte de la nécessaire adaptation aux mutations et évolutions actuelles.

Focus sur les permis d'urbanisme

Les chiffres clés



En termes de délais

Permis régionaux :

+98%

de dossiers délivrés dans le délai prévu par le nouveau CoBAT.

Permis régionaux et saisines :

+86%

de dossiers délivrés dans le délai prévu par le nouveau CoBAT.

Les charges d'urbanisme

19.129.005,39€

charges d'urbanisme imposées en numéraire

OpenPermits

- Enrichissement continu avec de nouvelles fonctionnalités de ce site régional qui diffuse les informations relatives aux demandes de permis d'urbanisme et d'environnement.
- OpenPermits est l'un des sites les plus visités d'Urban à ce jour, avec **255.000** visiteurs en 2022.

Quelques permis d'urbanisme emblématiques

Parmi les plus de 2.000 demandes traitées par les équipes d'Urban, notons ces quelques permis d'urbanisme octroyés à des projets emblématiques pour la Région de Bruxelles-Capitale :

AUBERGE DE JEUNESSE

- Transformation d'une ancienne maison médicale désaffectée en auberge de jeunesse permettant d'accueillir jusqu'à 182 personnes, espaces communs et restaurant, à deux pas de la place Sainte-Catherine, rue du Vieux Marché aux Grains.

BÂTIMENT E

- Construction, sur le campus de la Plaine à Ixelles, du bâtiment universitaire (E) dans le cadre du nouveau Pôle Sciences et Techniques unissant l'Université libre de Bruxelles (ULB), la Vrije Universiteit Brussel (VUB) et la Haute École Bruxelles-Brabant (HE2B).

BOULEVARD ADOLPHE MAX

- Réaménagement complet du boulevard Adolphe Max de façade à façade créant une liaison douce et végétalisée entre le nord et le sud du Pentagone.

CAMPUS 44

- Revalorisation et réaffectation du bâtiment emblématique « Pacheco 44 », au coin du boulevard Pacheco et du boulevard du Jardin Botanique, en nouveau campus universitaire, « Campus 44 », pour la KU Leuven.

CASERNE DELTA

- Reconstruction de la caserne des pompiers « Delta » sous la forme d'un bâtiment économe en énergie et aménagement des abords afin d'améliorer la biodiversité sur le site, boulevard du Triomphe 155 à Ixelles.

CPAS DE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE

- Construction d'un nouveau centre administratif pour le Centre public d'action sociale (CPAS) de Saint-Josse-ten-Noode, rue des Plantes 98-102.

ÉLITE – SCARABAEUS

- Transformation et extension de l'ancien cinéma Élite, de la maison adjacente et du théâtre Scarabaeus en un pôle socioculturel, chaussée de Haecht 296 à Schaerbeek, cofinancé par la PdV – axe 2 et le CQD « Pogge ».

HELB ILYA PRIGOGINE

- Développement du nouveau bâtiment de la Haute École Libre de Bruxelles (HELB Ilya Prigogine asbl) pour sa nouvelle école de techniques audiovisuelles sur le site de Mediapark, rue Colonel Bourg à Schaerbeek.

IPPJ DE FOREST

- Création de la première Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) en Région bruxelloise, chaussée de Bruxelles 150 à Forest, mettant en valeur la richesse du contexte patrimonial et paysager du site.

MANUFAKTURE

- Construction de la « Manufature » sur le site des Abattoirs à Anderlecht, un bâtiment mixte et durable qui combinera des fonctions agroalimentaires, des bureaux, des espaces publics ainsi qu'un parking.

PASSERELLE JULES DE TROOZ

- Construction d'une passerelle cyclopiétonne le long du canal, sous le pont Jules de Trooz, aménagement d'un espace public face au bassin Vergote et valorisation du Monument au Travail à Laeken, en partie dans le cadre du CRU 1 – Citroën – Vergote et co-financé par le FEDER.

SIÈGE DE LA SNCB

- Rénovation et extension des bâtiments de la SNCB sur le site de l'ancien Tri postal à Saint-Gilles, misant sur le respect de ce patrimoine bruxellois unique, la durabilité ainsi que sa relation avec le quartier.

SIÈGE DE LA VRT

- Nouveau siège du radiodiffuseur public flamand VRT sur le site de Mediapark, boulevard Reyers à Schaerbeek, un bâtiment durable qui sera intégré dans l'environnement naturel des lieux.

THE DÔME

- Réaffectation « The Dôme », à l'angle de la place de la Bourse, en bâtiment multifonctionnel dans le respect de l'histoire du bâtiment et de son environnement.

WALCOURT

- Développement du projet Walcourt, le long du canal, alliant logement, écoles et crèche, centre de formation, installations sportives ainsi que des activités de fabrication, commerciales et des espaces publics.



Reconstruction de la caserne des pompiers « Delta » à Ixelles.
© ORG Permanent Modernity



Réaffectation « The Dôme », à l'angle de la place de la Bourse.
© VDD Project Development & Vervoordt r.e. © Coussée Goris Huyghe architecten

L'avancée du manuel des Espaces publics

Parmi ses objectifs visant au renforcement de la qualité du cadre de vie bruxellois, Urban porte une attention toute particulière aux espaces publics et aux espaces verts. Dans cette optique, et afin de définir comment améliorer la qualité de la vie en ville grâce à l'espace public, rendre la ville plus résiliente au réchauffement climatique et mieux partager l'espace public en offrant plus de place aux modes de déplacement doux, Urban a lancé en 2021 une mission portant sur l'élaboration d'un manuel consacré aux projets d'espace public bruxellois.

2021 → 2023

- Appel à candidatures lancé en 2021.
- Démarrage de la mission en septembre 2022.
- Finalisation de la 1^{re} phase diagnostique en janvier 2023.

Les actualités des projets be.exemplary

2
lauréats
ont débuté
leur chantier

- École secondaire plurielle Maritime, lauréat 2019, à Molenbeek-Saint-Jean
- Val Maria-Mariëndaal, lauréat 2019, à Neder-Over-Heembeek



CQD « Reine-Progrès » à Schaerbeek – Maison Jolly, logements conventionnés diversifiés et salle polyvalente par EPOC architecture, lauréat be.exemplary 2019, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels



Projet ZIN – Rénovation et transformation des tours 1 et 2 du complexe WTC par Jaspers Eyers + 51N4E + l'AUC, lauréat be.exemplary 2019, photo de chantier 2023. Séverin Malaud © urban.brussels

10
lauréats
ont clôturé
leur dossier

- Helmet, lauréat 2016, à Schaerbeek
- Quatre Vents, lauréat 2016, à Molenbeek-Saint-Jean
- Everheide, lauréat 2017, à Evere
- Kindercampus Theodoor, lauréat 2017, à Jette
- Multi, lauréat 2017, à Bruxelles
- Projet U, lauréat 2017, à Uccle
- Zinneke (Projet Z), lauréat 2017, à Schaerbeek
- Maison Jolly, lauréat 2019, à Schaerbeek
- Maison Jupiter, lauréat 2019, à Forest
- 506, lauréat 2019, à Uccle

Parmi les autres projets faisant partie des 42 lauréats couronnés durant les 4 éditions de l'appel à projets (2016-2019), 21 chantiers ont continué en 2022, 2 projets doivent encore démarrer et 7 lauréats avaient déjà clôturé leur dossier. Les chantiers se finalisent donc petit à petit et continuent à servir de modèles pour d'autres initiatives, dans l'optique de promouvoir des procédés de construction innovants et duplicables.

Patrimoine culturel

Urban a à cœur de rendre les Bruxelloises et Bruxellois fiers de leur ville et de leur faire découvrir et aimer notre patrimoine culturel. Les équipes d'Urban s'attèlent à valoriser nos plus belles perles et à révéler la beauté qui entoure les citoyennes et citoyens dans leur environnement quotidien.

Urban poursuit une politique environnementale durable et soutient l'intégration d'améliorations des performances énergétiques des bâtiments protégés lorsque les contraintes architecturales et patrimoniales le permettent. L'administration participe ainsi à la transmission aux générations futures d'un bâti patrimonial préservé, agréable à vivre et performant.

2022 a battu son plein avec la protection de nombreux nouveaux biens exceptionnels, le suivi d'un nombre important de chantiers de restauration et archéologiques dévoilant l'histoire de notre Région, la réalisation et mise à jour constante des différents inventaires du patrimoine ou encore l'accompagnement des citoyennes et citoyens dans leur projet de travaux en octroyant notamment diverses subventions. L'année écoulée a également été essentielle à la préparation de la programmation *Art Nouveau Brussels 2023*, organisée conjointement par Urban, visit.brussels et leurs partenaires.



5

Les nouveaux biens protégés

Procédures entamées

1

site

- le jardin de l'hôtel Danckaert, rue Meyerbeer 33 à Forest (extension)

1

monument et site

- la villa L. Drugman et jardin, avenue Molière 225 à Ixelles et rue Vanderkindere 284-288-302 et 306 à Uccle

1

ensemble

- l'école Vervloesem, rue Vervloesem 36 et 38 à Woluwe-Saint-Lambert

13

monuments

- la chapelle Saint-Guidon, avenue d'Itterbeek 33 à Anderlecht
- la maison Humblet et jardin, avenue de Foestraets 63 à Uccle
- le n°198 avenue Armand Huysmans à Ixelles
- la Salle Élisabeth, rue Haute 85A à Bruxelles
- le n°256 chaussée de Haecht à Schaerbeek
- l'hôtel Markelbach, chaussée de Haecht 159 à Schaerbeek
- la maison Crickx, rue F. Lenoir 96 à Jette
- la maison au n°38 avenue E. Demolder à Schaerbeek
- la résidence « Val du Roi » et zones de recul, rue de Belle-Vue 2 et avenue du Général de Gaulle 52 à Ixelles
- la résidence « Saint-Géry », à l'angle des rues du Pont de la Carpe 16 et Van Artevelde 2-4 à Bruxelles
- l'immeuble d'Ieteren, rue du Mail 50 à Ixelles (sauvegarde)
- l'hôtel Pieper, avenue F. Roosevelt 90 à Bruxelles
- la maison Rombaut-Deplus, avenue Armand Huysmans 196 à Ixelles



Ancienne maison et atelier du sculpteur Olivier Strebelle à Uccle, classée depuis le 10 février 2022, photo 2017. H. Hermans © urban.brussels

Procédures définitives

2

sites

- l'Hof ter Cauwerschueren et le lit du Roodebeek, avenue des Iles d'Or à Woluwe-Saint-Lambert (extension)
- le talus de l'Ancienne Halte Woluwe-Avenue, avenue de Tervuren 368 à Woluwe-Saint-Pierre

4

monuments et sites

- la villa « Les Hêtres » et le parc, rue Kasterlinden 69 à Berchem-Sainte-Agathe
- la maison Strebelle et jardin, avenue Dolez 580-586 à Uccle
- les vestiges de l'ancienne Hof te Bovenberg et leurs abords, Bovenberg 118 à 123 à Woluwe-Saint-Pierre
- le bâtiment Glaverbel, chaussée de La Hulpe 166 et abords à Watermael-Boitsfort (sauvegarde)

1

ensemble

- l'école Vervloesem, rue Vervloesem 36 et 38 à Woluwe-Saint-Lambert

1

site et ensemble

- le Mont des Arts à Bruxelles

13

monuments

- la maison Frankinet, avenue des Rogations 21 à Woluwe-Saint-Lambert
- l'ancien local scout et les décors muraux peints par Hergé, rue du Viaduc 82 à Ixelles
- l'hôtel de maître Capouillet, rue de l'Association 32 à Bruxelles (extension)
- la résidence « Miramar », place Saint-Lazare 1 à Saint-Josse-ten-Noode
- l'usine Fisch, rue E. Rostand 59-61 et avenue de Scheut entre 155 et 161 à Anderlecht (sauvegarde)
- la villa « Puy Fleuri », avenue Winston Churchill 228 à Uccle
- la maison Oscar Bossaert et jardin, avenue du Panthéon 1 et avenue de la Liberté 2 à Koekelberg
- la collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, place de la Vaillance à Anderlecht (extension)
- l'hôtel Waxweiler, square Vergote 33 à Schaerbeek
- la maison Humblet, avenue Foestraets 63 à Uccle
- la chapelle Saint-Guidon, avenue d'Itterbeek 33 à Anderlecht
- le Conservatoire royal de Musique, rue de la Régence 30 à Bruxelles (modification)
- les anciens bâtiments de « L'Écho de la Bourse », rue du Houblon 47-47A à Bruxelles

Non-entame de protection

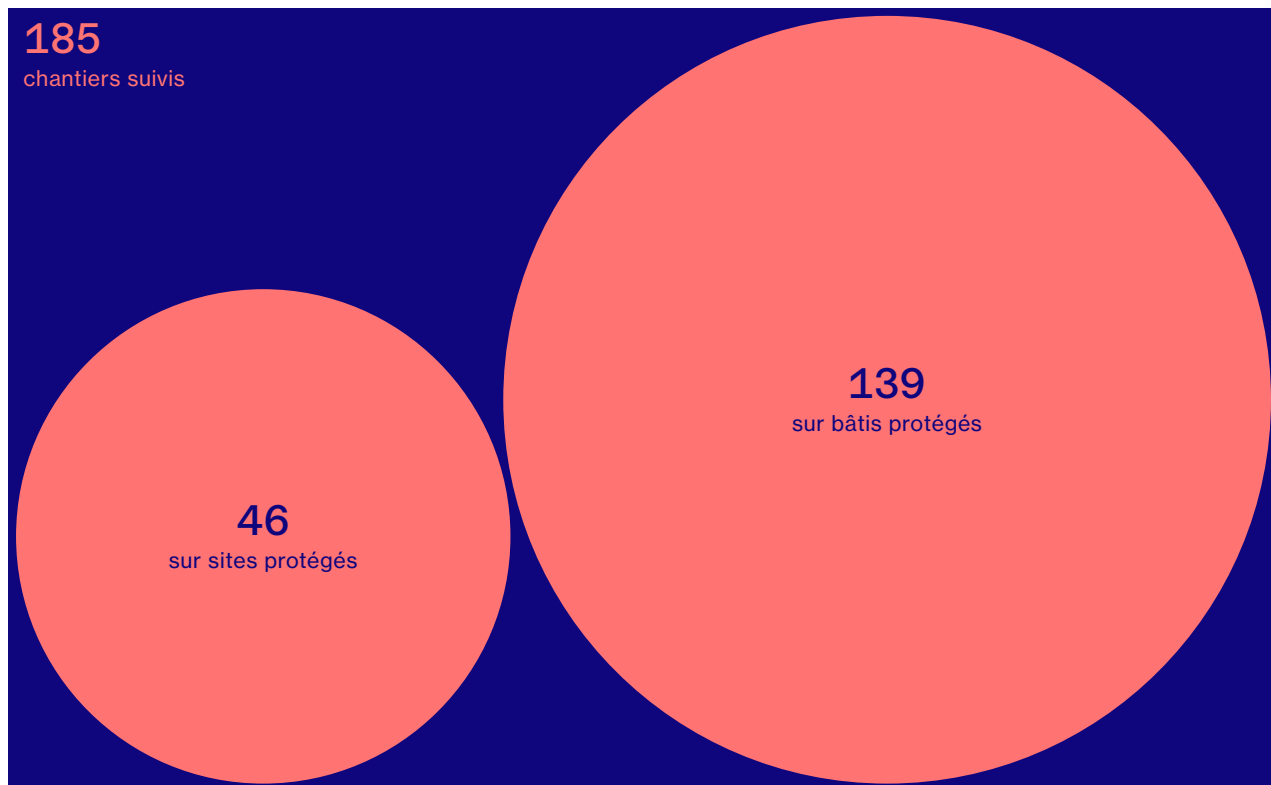
1

ensemble

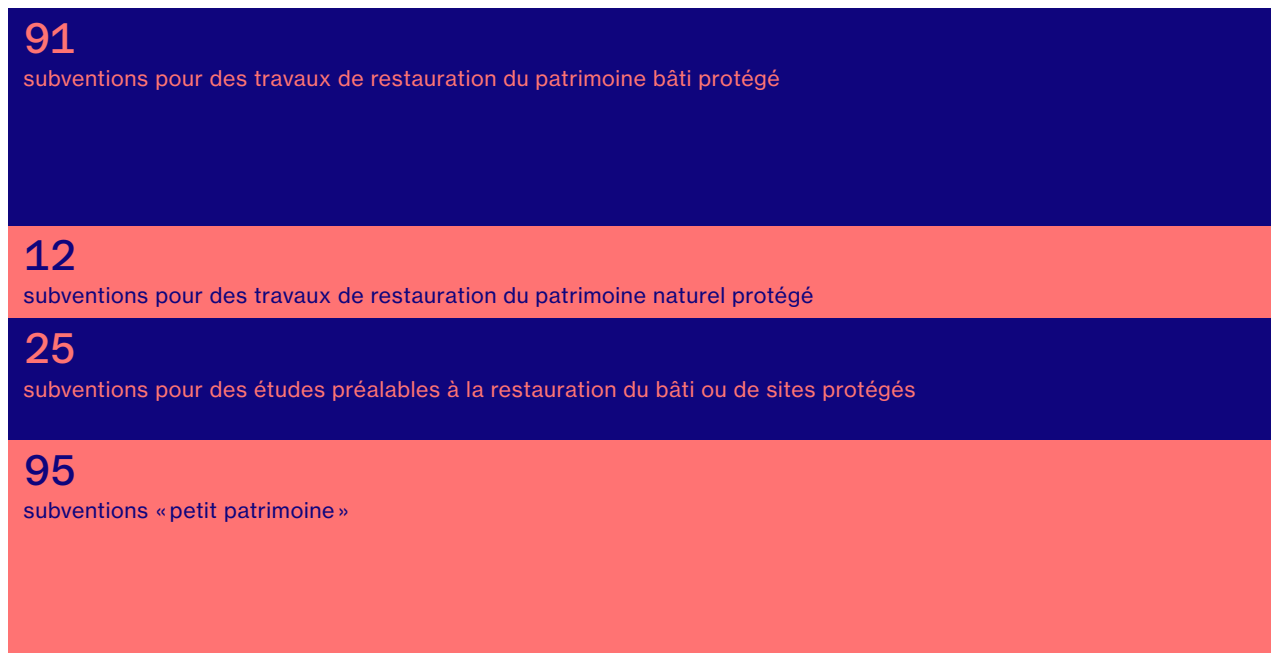
- l'ensemble Sables-Marais, rue des Sables 3-5 et rue du Marais 33 à Bruxelles

La restauration du patrimoine protégé

Les chantiers de restauration



Les subventions patrimoine octroyées



total
subventions
223

Quelques chantiers de restauration emblématiques



Ancien siège de la Banque Lambert, boulevard Marnix 24 à Bruxelles, inscrit sur la liste de sauvegarde depuis le 18 mars 2021, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels



Chantier de restauration et réaffectation de la Bourse de Bruxelles, classée depuis le 19 novembre 1986, photo 2021. Séverin Malaud © urban.brussels

10

exemples
de chantiers
phares

- Restauration du jardin Jean-Félix Hap, chaussée de Wavre 510 à Etterbeek, dans le cadre du CQD « Chasse-Gray ».
- Restauration du jardin Massart, chaussée de Wavre 1850 à Auderghem.
- Remise en état des pelouses et alignements d'arbres dans le parc de Bruxelles, rue Ducale.
- Rénovation du bâtiment de bureaux ING, avenue Marnix 24 à Bruxelles.
- Transformation et changement d'affectation des étages du bâtiment « Passage du Nord », à Bruxelles, en co-working et co-living (60 chambres) et restitution de certains éléments patrimoniaux.
- Restauration de l'église Saint-Henri à Woluwe-Saint-Lambert.
- Réhabilitation du site de l'ancienne Royale Belge à Watermael-Boitsfort.
- Restauration et rénovation du bâtiment du rectorat de la VUB à Ixelles.
- Réaffectation de la Bourse de Bruxelles en galerie et centre d'expérience de la bière belge.
- Restauration de la façade du boulevard Anspach 61 à Bruxelles.

Focus sur l'archéologie

Les chantiers archéologiques

40

chantiers archéologiques menés

19

chantiers bâtis

15

chantiers sous-sol

6

chantiers bâtis
+ sous-sol

Le laboratoire archéologique d'Urban

Les objets découverts sur les sites archéologiques de la Région bruxelloise sont traités au sein du laboratoire archéologique d'Urban.

En 2022

- Traitement des objets découverts dans un puits d'une maison de l'impasse Saint-Nicolas, dans le centre de Bruxelles.
- Traitement des objets issus des fouilles archéologiques menées dans le jardin de l'hôtel d'Hoogstraeten.
- Poursuite du traitement des nombreux objets provenant du site de l'ancien Parking 58 afin de permettre aux spécialistes de les étudier en vue du rapport archéologique.



Encriers découverts lors des fouilles archéologiques du jardin de l'hôtel d'Hoogstraeten, photo 2022.
© urban.brussels

Quelques chantiers archéologiques phares

JARDIN DE L'HÔTEL D'HOOGSTRAETEN

- Fouilles archéologiques en amont de la construction d'un espace muséal dans ce jardin du 16^e siècle.
- Mis au jour de la topographie du site, qui s'inscrit dans le profond vallon du Coperbeek, et des aménagements successifs réalisés, du Moyen Âge jusqu'au 19^e siècle, pour y installer un jardin d'agrément.

MÉTRO NORD

- Archéologie préventive dans le cadre du démarrage du grand projet de métro de la ligne 3, reliant le centre-ville à Haren.
- Enregistrement, pour la première fois en sous-sol, des vestiges d'une tour en fer à cheval de la seconde enceinte sur le boulevard du Midi, à hauteur de l'avenue de Stalingrad.
- Découverte d'un mur de soutènement associé aux talus encadrant le pont ferroviaire construit en 1840, dans le cadre de la liaison de l'ancienne gare du Midi avec Mons et la France.

RUE DE NAMUR/PLACE ROYALE

- Accompagnement archéologique dans le cadre des tranchées ouvertes par Vivaqua à l'occasion d'un renouvellement de conduites sur la place Royale et le long de la rue de Namur.
- Identification de pas moins de huit niveaux de circulation, datés des 14^e et 15^e siècles, au-dessus d'un niveau de terres noires, dans le bas de la rue de Namur, à l'approche de la place Royale.



Fouilles du jardin de l'hôtel d'Hoogstraeten, photo 2022. © urban.brussels

3

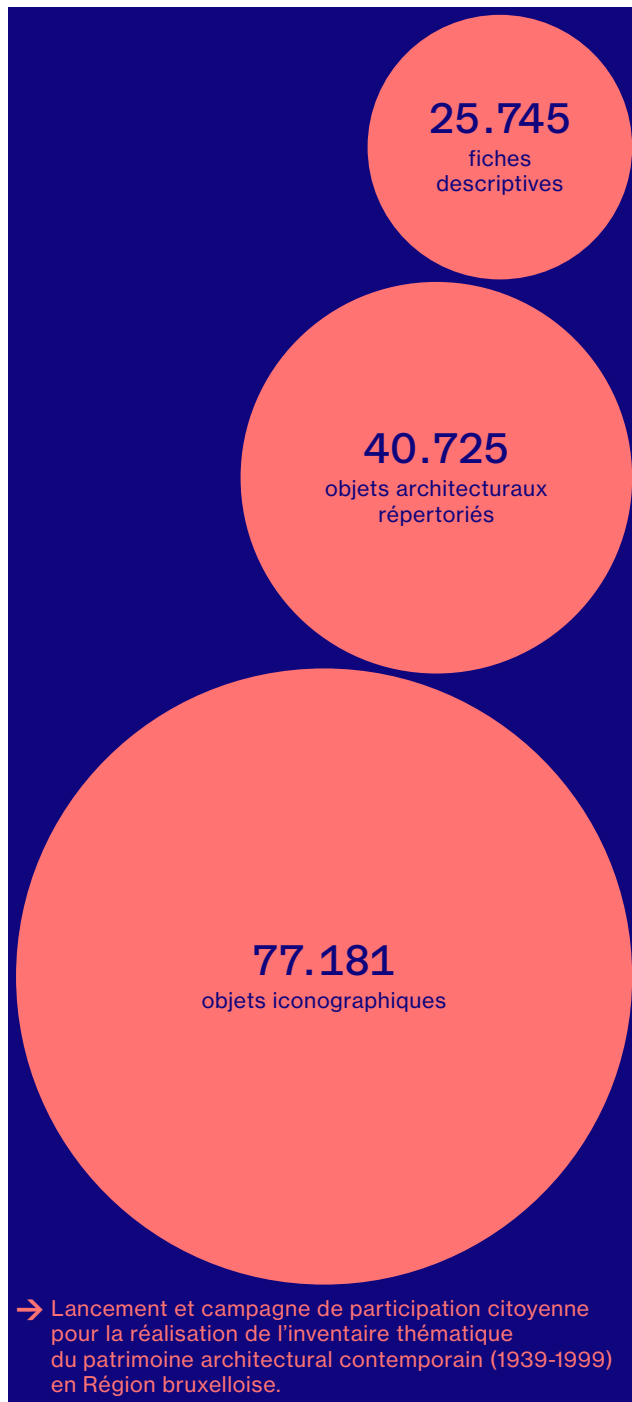
exemples
de chantiers
phares

Les chiffres clés des inventaires au 31.12.2022

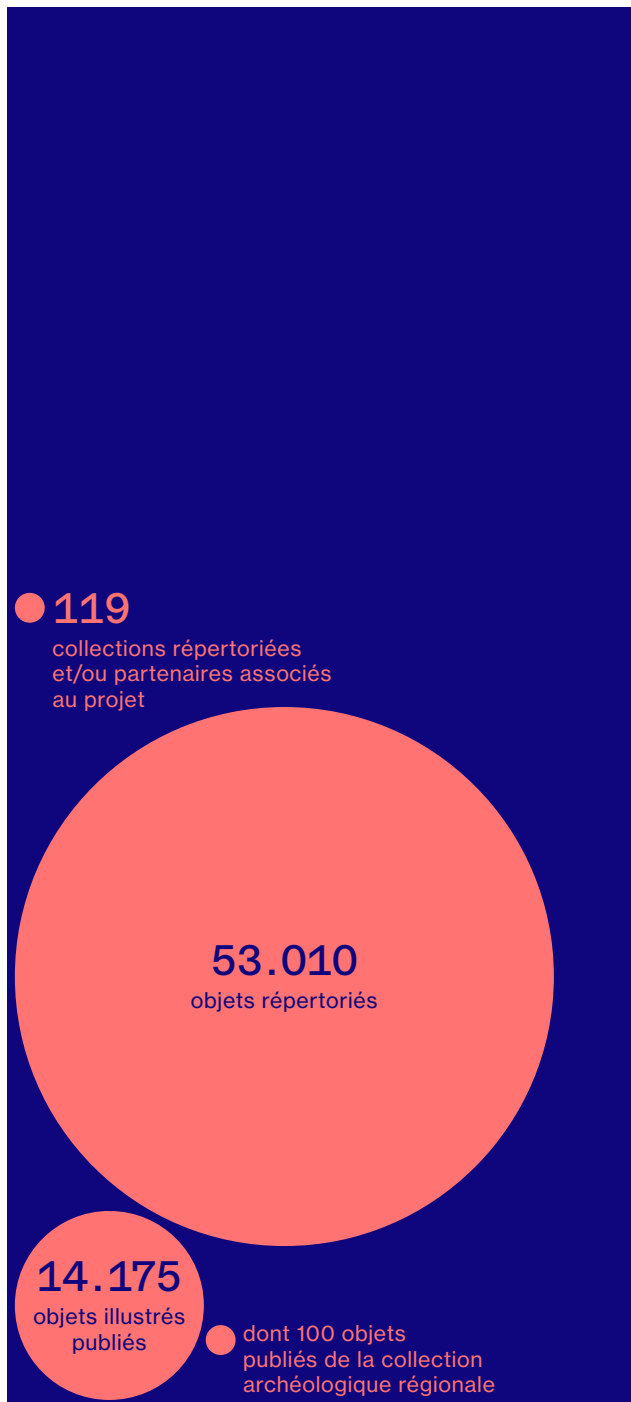
Les inventaires récoltent scientifiquement nos connaissances dans les matières liées au patrimoine et sont le fruit d'un travail long et exigeant. Certains ont un caractère légal, qui implique une prise en considération particulière dans le cadre de l'instruction des permis d'urbanisme. Ces inventaires aident à définir le cadre culturel de la Région bruxelloise et permettent d'élaborer des politiques appropriées.

Les équipes d'Urban travaillent quotidiennement à leur mise à jour et à l'élaboration de nouveaux inventaires permettant de poursuivre cette ambition de cartographier et mettre en valeur notre patrimoine régional.

Inventaire du patrimoine architectural



Inventaire du patrimoine mobilier





Parcours de sculptures « L'invitation au voyage », réalisé par la Fondation Boghossian et soutenu par Urban, sculpture « Pli #75 » par Thierry Bontridder, photo 2022. Barbara Salomé Felgenhauer © urban.brussels

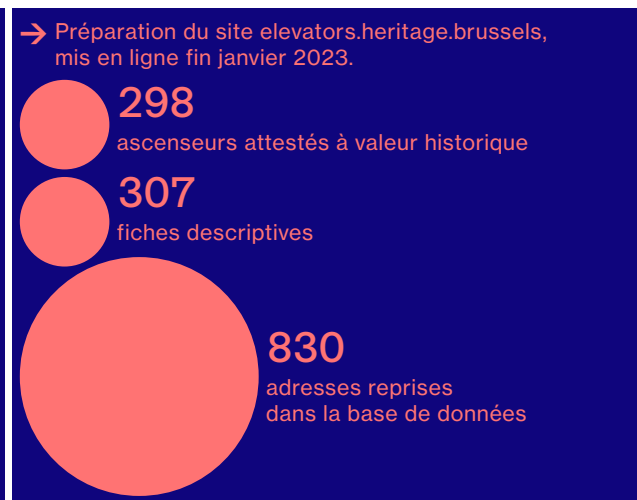


Fibule à charnière découverte lors des fouilles archéologiques sur le site de Tour & Taxis en 2015, photo 2022. Barbara Salomé Felgenhauer © urban.brussels

Inventaire du patrimoine naturel



Inventaire des ascenseurs historiques



L'Art nouveau sous les projecteurs

En 2022, Urban a entamé un travail important en vue de préparer l'année 2023, dédiée à l'Art nouveau, dont l'objectif est de donner à voir au plus grand nombre les merveilles dont regorge notre Région, d'affirmer la place de Bruxelles comme capitale de l'Art nouveau, mais également de développer cette mise en lumière sur du plus long terme. Ce travail vise aussi à mettre en exergue des thématiques plus spécifiques, à susciter le débat et à développer des pistes de réflexions quant aux liens entre l'Art nouveau et les défis actuels liés à l'architecture, à la rénovation urbaine et à la gestion du patrimoine.



Hôtel van Eetvelde par Victor Horta, classé depuis les 21 juin 1971, 18 novembre 1976 et 29 novembre 2012, et inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco depuis le 30 novembre 2000, photo 2023. © Luc et Laurent Viatour



Hôtel Max Hallet par l'architecte Victor Horta, classé depuis le 16 octobre 1975, photo 2023. Séverin Malaud © urban.brussels

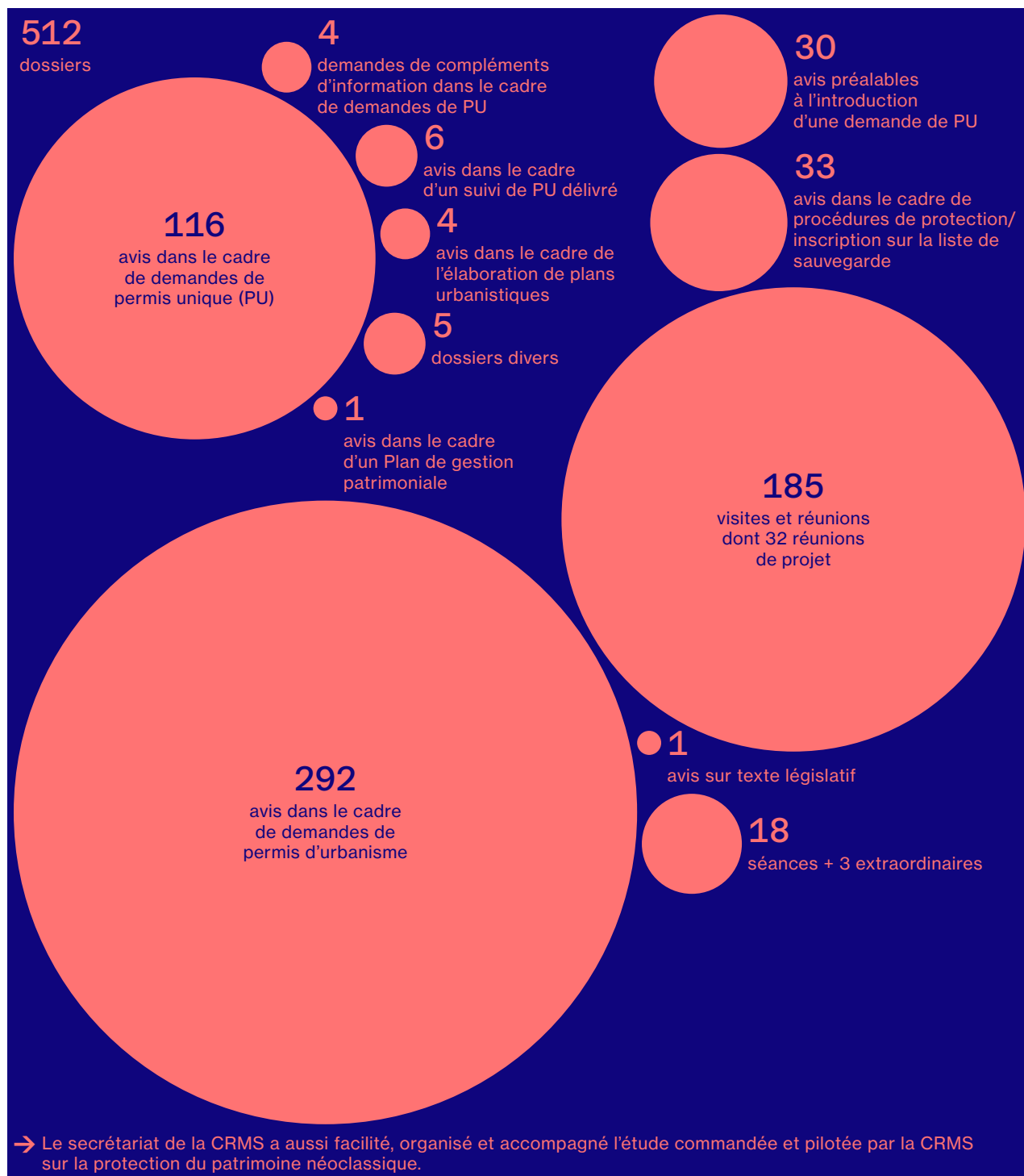
Quelques actualités phares de l'année écoulée

- Mise en place de la coordination de l'Année Art nouveau 2023.
- Acquisition de l'extension de l'hôtel van Eetvelde par la Région bruxelloise et Beliris.
- Contribution à l'ouverture de **2** nouveaux lieux en 2023 : la maison Hannon et l'hôtel van Eetvelde, qui accueille depuis mai 2023 l'embryon d'un futur centre d'interprétation de l'Art nouveau : le LAB•An.
- Engagement d'une coordinatrice pour le LAB•An.
- Coordination de la programmation de l'Année Art nouveau 2023 : dont **17** expositions, plus de **30** conférences, plus de **5** publications ainsi que de nombreuses activités et visites guidées.
- Co-coordination de la mise en place du site web artnouveau2023.brussels (visit.brussels).
- Préparation du site web urban.brussels/artnouveau.
- Suivi de chantiers de restauration en cours, relatifs à plusieurs biens Art nouveau majeurs :
 - restauration de la façade de l'hôtel Solvay à Bruxelles ;
 - restauration de l'hôtel Hannon à Saint-Gilles ;
 - restauration de l'hôtel van Eetvelde à Bruxelles ;
 - petits travaux à l'hôtel Max Hallet à Bruxelles ;
 - ainsi que plusieurs autres chantiers relatifs aux anciens ateliers de Louise de Hem à Forest, à l'ensemble Blerot à Ixelles, à la villa Bloemenwerf à Uccle ou encore à la maison de style Art nouveau rue Faider 83 à Ixelles.

Le secrétariat de la CRMS

En accord avec la présidence, le secrétariat de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) établit les ordres du jour et les procès-verbaux des séances. Il documente les demandes soumises à l'avis de la CRMS, prépare une présentation illustrée de chaque dossier, participe aux séances, rédige les avis rendus, organise les visites d'immeubles et de sites, les réunions de travail et

de projet ainsi que des groupes de réflexion. Il tient à jour les dossiers de la CRMS, assure leur archivage, tient à jour les instruments de travail (base de données, photos, etc.) et le registre de ces dossiers ainsi que des avis rendus. Il veille à publier les avis de la CRMS sur le site internet de la Commission.

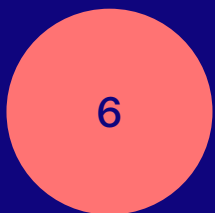


Revitalisation urbaine

À l'aide des différents outils de revitalisation urbaine, Urban contribue de façon durable, avec une vision à long terme, à l'amélioration de la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois, prioritairement dans les quartiers fragilisés.

Dans ce cadre, les équipes d'Urban assurent quotidiennement le suivi du financement, de la gestion et des étapes de réalisation des différents programmes de revitalisation urbaine tels que les Contrats de quartiers durables (CQD), les Contrats de rénovation urbaine (CRU), la Politique de la Ville (PdV) et tout récemment les nouveaux Contrat d'axe et Contrat d'îlot (CACI). Elles assurent également l'octroi des primes et subsides visant à l'amélioration du bâti bruxellois et gèrent notamment le nouveau régime des primes Renolution.

À l'image des années précédentes, 2022 a été une fois encore synonyme de nombreuses opérations concrétisées.



Les Contrats de quartiers durables (CQD)

Les CQD sont des programmes menés en partenariat avec les communes et auxquels les habitantes et habitants sont étroitement associés, permettant d'améliorer le cadre de vie des citoyennes et citoyens par des réalisations concrètes, comme l'aménagement d'espaces publics et de parcs ainsi que la production de logements et d'équipements collectifs et de proximité. Ils fédèrent également une large gamme d'actions contre la précarité et l'insalubrité dans les logements, menées par de nombreuses associations.

Bilan des réalisations

A – « PARVIS – MORICHAR » À SAINT-GILLES

- Aménagement de la cour du Centre culturel Jacques Franck dans le cadre du maillage vert de la balade saint-gilloise.

B – « BIESTEBROECK » À ANDERLECHT

- Intégration artistique d'une œuvre d'art en participation avec les habitantes et habitants du quartier et construction d'une crèche de 49 places, rue du Bronze 12-14.
- Construction d'un immeuble de 4 logements bénéficiant d'un espace extérieur accessible pour l'appartement PMR situé au rez-de-chaussée, rue de Biestebroek 58.
- Rénovation du 135 rue Wayez en un commerce de type circuit court au rez-de-chaussée ainsi qu'un duplex aux étages.

C – « ABBAYE » À FOREST

- Viabilisation d'un terrain, chaussée de Neerstalle 110, en vue d'y implanter un ensemble de logements collectifs sur base d'une Community Land Trust (CLT) et construction d'une crèche de 56 places.
- Tracé de l'eau: rénovation d'une série d'espaces publics, des abords de la gare de Forest-Est jusqu'au square au croisement des rues du Dries et de l'Eau.

D – « PETITE SENNE » À MOLENBEEK-SAINT-JEAN

- Ensemble d'opérations, quai de l'Industrie 79: création d'un nouvel espace public de 4.200 m² en intérieur d'îlot, rénovation de la Grande Halle, rénovation d'un

arrière-bâtiment en une crèche de 72 places, projet lauréat be.exemplary 2018, aménagement de 2.200 m² d'espaces publics existants aux abords de l'îlot et construction d'un nouveau bâtiment accueillant des ateliers ainsi que 9 logements intergénérationnels.

E – « JONCTION » À BRUXELLES-VILLE

- Construction d'un bâtiment, rue Notre-Seigneur 1-7, comprenant une salle commune, une crèche de 21 places, 5 logements de type « habitat groupé solidaire » et un jardin en toiture.

F – « COMPAS » À ANDERLECHT

- Réaffectation du site des anciennes imprimeries Desmedt en un pôle socioculturel.
- Aménagement d'un local associatif au rez-de-chaussée, place Lemmens 4.

G – « MAELBEEK » À IXELLES

- Construction d'un bâtiment, rue Gray 167-173, comprenant un atelier d'artiste et une crèche de 40 places.

H – « REINE – PROGRÈS » À SCHAERBEEK

- Construction d'un bâtiment, rue Jolly 142-146, abritant un équipement sportif et une halte-accueil de 12 places.
- Construction d'un immeuble, projet lauréat be.exemplary 2019, rue Jolly 170-172, comprenant 9 logements conventionnés diversifiés, une salle communautaire et un jardin collectif.

I – « MAGRITTE » À JETTE

- Réaménagement de l'axe de la rue Jules Lahaye et de ses abords par la création d'espaces conviviaux, plantés, sécurisés et accessibles en priorité pour les modes de déplacement doux.

J – « WIELS-SUR-SENNE » À FOREST

- Aménagement provisoire, avec la participation des habitantes et habitants, de l'entrée du site de la brasserie Wielemans-Ceuppens dans le cadre d'une démarche d'expérimentation Parcklab pour la création d'un futur parc.



CQD « Maelbeek » à Ixelles – Équipement de quartier et crèche « Garage Gray » par l'Atelier DVV et Manger Nielsen architects, photo 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels



CQD « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean – « Grande Halle » et crèche par L'Escaut-Zampone, lauréat be.exemplary 2018, photo 2022.
Séverin Malaud © urban.brussels

• Le 7 juillet 2022, le Gouvernement a sélectionné les 3 lauréats de la 13^e série des CQD pour la période 2023-2028:

- « Petite Suisse » à Ixelles;
- « Conscience » à Evere;
- « Villas de Ganshoren » à Ganshoren.

• Le 23 juin 2022, le Gouvernement a approuvé les programmes opérationnels et le démarrage de la phase d'exécution de la 11^e série des CQD au 1^{er} juillet 2022:

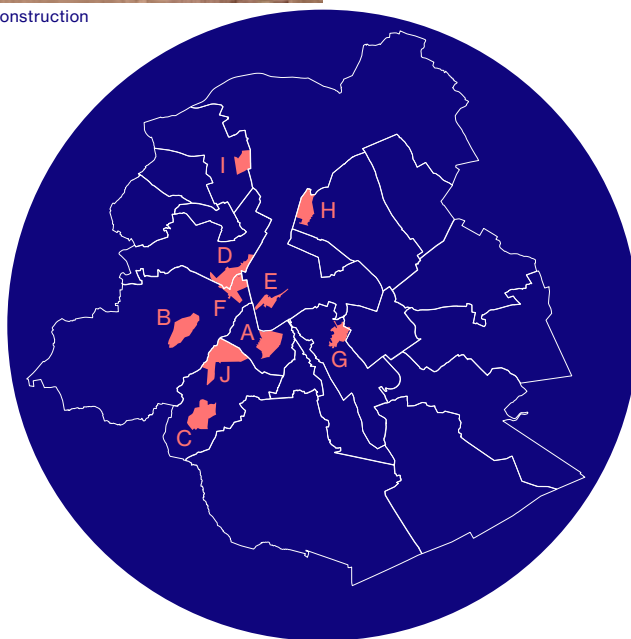
- « Étangs-Noirs » à Molenbeek-Saint-Jean;
- « Jacquet » à Koekelberg;
- « Héliport-Anvers » à Bruxelles-Ville.

• Le 8 décembre 2022, le Gouvernement a approuvé les programmes opérationnels et le démarrage de la phase d'exécution de la 12^e série des CQD au 1^{er} janvier 2023:

- « Versailles » à Bruxelles-Ville;
- « Deux Cités » à Forest;
- « Cité Moderne » à Berchem-Sainte-Agathe.



CQD « Jonction » à Bruxelles-Ville – Réaménagement du parc des Brigittines et construction d'un atelier bois et métal par la plateforme collaborative Générale, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels



Les Contrats de rénovation urbaine (CRU)

Les CRU sont des programmes aux objectifs similaires aux CQD, mais qui s'étendent, quant à eux, sur le territoire de plusieurs communes, menés par plusieurs opérateurs régionaux et communaux sous le pilotage de la Région. Ces programmes mettent l'accent sur l'espace public ainsi que le maillage urbain, visent à améliorer les liens entre différentes zones de la ville et à réduire les fractures entre différents territoires urbains.

Bilan des réalisations

CRU 1 – CITROËN – VERGOTE (BRUXELLES – MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

- Introduction de la demande de permis d'urbanisme et enquête publique pour le réaménagement complet du parc Maximilien.
- Désignation de l'association momentanée BEL Architecten / CRIT. architects / bureau d'études Weinand pour la conception du hall sportif Vergote.
- Octroi du permis d'urbanisme à Bruxelles Mobilité pour la partie du projet de réaménagement du Monument au Travail relative à la connexion cyclopiétonne sous le pont Jules de Trooz.
- Introduction de la demande de permis d'urbanisme et enquête publique pour le réaménagement du square Laekenveld et la création d'un accès vers le parc de Tour & Taxis.
- Introduction de la demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une salle de concert destinée au Magasin 4.

CRU 2 – BRABANT – NORD – SAINT-LAZARE (SCHAERBEEK – SAINT-JOSSE-TEN-NOODE)

- Attribution du marché de nettoyage et de mise en peinture des tunnels Prairie/place du Nord, Gineste (+ travaux d'éclairage de Sibelga) et Brabant/Rogier à Saint-Josse-ten-Noode.
- Signature par Bruxelles Facilities de l'acte de cession du droit d'emphytéose des vitrines commerciales inoccupées du passage Rogier et validation par le Conseil de Direction du SPRB de la programmation de ces vitrines, qui seront redynamisées parallèlement par le SPRB et la commune de Saint-Josse-ten-Noode.
- Octroi du permis d'urbanisme pour le réaménagement des talus de voies ferrées qui se situent entre la gare du Nord et l'avenue de la Reine.
- Poursuite de l'étude de conception pour la création du centre socioculturel (école de hip-hop) dans l'ancienne synagogue, rue Rogier 126, lauréat à la prime Renoclick.
- Introduction de la demande de permis unique et commission de concertation pour l'amélioration du parc Saint-François, rue de la Poste 53 à Saint-Josse-ten-Noode.
- Acquisition par la commune de Schaerbeek du bâtiment situé rue Dupont 20 pour le CQD « Petite Colline », mais avec un budget du CRU 2 (515.000€ par arrêté du 07.07.2022).

CRU 3 – GARE DE L'OUEST (ANDERLECHT – MOLENBEEK-SAINT-JEAN)

- Enquête publique et commission de concertation pour le réaménagement du square Vandervelde, du square Albert 1^{er} et du tronçon de la chaussée de Mons situé entre les deux.
- Introduction de la demande de permis d'urbanisme pour le réaménagement de l'ancienne Maison du peuple d'Anderlecht en logements et espace de cohésion sociale, chaussée de Mons 423-427.
- Introduction de la demande de permis d'urbanisme, enquête publique et commission de concertation pour la création d'une nouvelle caserne SIAMU et d'un équipement sportif, chaussée de Mons 409.
- Ouverture temporaire au public du parc de l'Ouest, qui sera activé par la VZW Toestand jusqu'au moment du réaménagement définitif du parc.

CRU 4 – AVENUE DU ROI (FOREST – SAINT-GILLES)

- Désignation du bureau d'études VVV pour la création du parc infrastructurel de l'Avant-Senne portée par Beliris, le long de l'avenue Van Volxem et autour du lieu-dit Marais Wiels.
- Clôture et validation par le Gouvernement de l'étude de reconversion du Métropole, le long de l'avenue Van Volxem et dans le lieu-dit Marais Wiels, portée par Urban avec le bureau d'études VELD Architecten.
- Acquisition par la Région de l'immeuble « Défi Afrique » situé à Forest, avenue Van Volxem 380-386, dans le cadre de la future création d'une liaison piétonne entre l'avenue Van Volxem et le talus du chemin de fer.
- Désignation du groupement « Collectif Act. + Light-to-light + Cécile Vandernoot » pour le réaménagement global et la mise en lumière de la Colonnade, le long de l'avenue Fonsny à Saint-Gilles.
- Démarrage de la réhabilitation et extension de l'ancien cinéma Movy Club, rue des Moines 17-21 à Forest, par les bureaux d'études (AM) OUEST architecture + AAC architecture.

CRU 5 – HEYVAERT – POINCARÉ (ANDERLECHT – MOLENBEEK-SAINT-JEAN – BRUXELLES)

- Acquisition par la commune de Molenbeek-Saint-Jean du bâtiment arrière, rue de Liverpool 43A-43B, pour la création d'un équipement avec une antenne locale de sécurité et des étages livrés casco.
- Introduction des demandes de permis d'urbanisme pour :
 - la réalisation de logements assimilés sociaux et d'un équipement livré casco, quai de l'industrie 5-5B à Molenbeek-Saint-Jean;
 - la création d'un pôle culturel, artistique et créatif rue de Manchester 13-19 et rue de Birmingham 30 à Molenbeek-Saint-Jean;
 - la réalisation des travaux concernant l'ilot prioritaire du futur parc de la Sennette, rue du Chimiste 28-30 à Anderlecht.
- Octroi de permis d'urbanisme pour :
 - la réalisation de logements assimilés sociaux et d'un équipement livré casco, rue de la Bougie 34-36 à Anderlecht;
 - l'aménagement d'une liaison pour les modes actifs et des alentours du pont Ropsy Chaudron et du quai Demets à Anderlecht.

CRU 6 – AUTOUR DE SIMONIS (MOLENBEEK-SAINT-JEAN – KOEKELBERG)

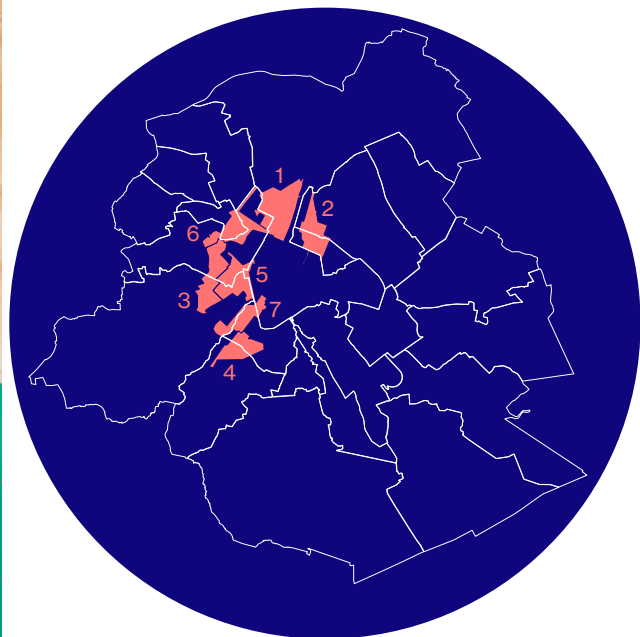
- Approbation par le Gouvernement du programme et du rapport sur les incidences environnementales.
- Lancement par la commune de Koekelberg du 2^e appel à projets socio-économiques conjoint au CRU 6 et au CQD « Jacquet ».
- Lancement par la commune de Molenbeek-Saint-Jean du 1^{er} appel à projets socio-économiques pour le CRU 6 comportant 4 thématiques directrices:
 - mettre en œuvre la ville climatique;
 - améliorer le maillage urbain pour les modes actifs;
 - accroître l'attractivité métropolitaine et renforcer les identités locales;
 - stimuler les environnements entrepreneuriaux.

CRU 7 – AUTOUR DE GARE DU MIDI (ANDERLECHT – BRUXELLES – SAINT-GILLES)

- Présentation du diagnostic et des priorités lors d'une assemblée générale suivie d'un atelier pour dégager des opportunités de projets potentiels.
- Un bureau d'études mandaté pour établir une Étude d'impacts sur la santé (EIS).
- Remise du projet de programme du CRU 7 au Gouvernement.
- Approbation par le Gouvernement du projet de dossier de base et enquête publique.
- Approbation du programme final par le Gouvernement le 30 mars 2023.



CQD « Biestebroek » à Anderlecht – Crèche rue du Bronze par agmen + Carton123 architecten (AM), photo 2023. Séverin Malaud © urban.brussels



Les Contrats de
rénovation urbaine (CRU)

La Politique de la Ville (PdV)

La PdV est un outil régional de revitalisation urbaine visant à lutter contre le sentiment d'insécurité à travers l'aménagement du territoire et le développement des quartiers. Ses deux axes soutiennent également la création de logements et d'équipements collectifs, l'aménagement d'espaces publics, mais aussi toute une série d'initiatives à l'égard de la lutte contre la précarité et la dualisation sociétale.

Axe 1 – L'aménagement du territoire

Actualités

- Réception de **6** logements, assimilés au logement social, à Watermael-Boitsfort et à Ixelles, dont un flat, un appartement d'une chambre, trois appartements de deux chambres et un appartement de trois chambres.
- Approbation du Gouvernement pour:
 - **2** projets d'acquisition d'immeubles à l'abandon pour un budget total de **2.617.353,50€** au profit des communes de Forest et de Bruxelles-Ville;
 - **3** projets de rénovation d'immeubles insalubres ou inadaptés pour un budget total de **2.767.675,30€** au profit des communes d'Evere, de Bruxelles-Ville et de Molenbeek-Saint-Jean.
- Finalisation de **4** projets d'acquisition d'immeubles à l'abandon de Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek et Forest pour un montant total de subvention régionale de **1.333.099,48€**.

Axe 2 – Le développement des quartiers

Actualités

- **BERCHEM-SAINTE-AGATHE**
 - Octroi du permis d'urbanisme et marché des travaux attribué pour l'aménagement de chemins de jonction conviviaux et sûrs entre la rue des Combattants, l'ensemble Jean Christophe et la rue de Gérance.

ETTERBEEK

- Désignation du bureau d'études Atelier 229 pour la rénovation de l'ancienne chapelle des Jardins de la Chasse en une Maison de la Participation.

BRUXELLES-VILLE

- Acquisition du bâtiment situé rue Haute 57-59 par le CPAS en vue d'y réaliser 12 logements.

EVERE

- Désignation du bureau d'études VERS.A pour:
 - la rénovation de l'immeuble situé rue de Paris 1, qui accueillera des activités sportives et socioculturelles, une épicerie sociale ainsi que des logements via la PdV – axe 1;
 - l'aménagement des annexes du Musée Pieter Cnops et son jardin en un espace de rencontre pour le quartier, rue Édouard Stuckens 11-13.
- Réception des travaux de réaménagement du carrefour entre la rue de Picardie et la rue Verdonck et ouverture du jardin de la maison de quartier.

SCHAERBEEK

- Octroi du permis d'urbanisme pour la transformation de l'ancien cinéma Élite, la maison adjacente et le théâtre Scarabaeus, chaussée de Haecht 298, en un équipement socioculturel.

MOLENBEEK-SAINTE-AGATHE

- Réception des travaux d'agrandissement du parc Étangs Noirs, pour lequel le subsidie de la PdV a permis d'acquérir la parcelle située rue de Menin, afin d'y créer un second accès, garantir un meilleur contrôle social et améliorer les aménagements du parc.
- Réception de 9 logements intergénérationnels, quai de l'Industrie 77-79, financés par la PdV dans un nouveau bâtiment construit dans le cadre du CQD « Petite Senne ».



PdV – axe 2 et CQD « Petite Senne » à Molenbeek-Saint-Jean – Ateliers et logements intergénérationnels par B612 associates, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

Les nouveaux Contrat d'axe et Contrat d'îlot (CACI)

Le CACI un dispositif unique à l'échelle hypra locale, basé sur un ou deux îlots ou sur un axe, accordant une place prépondérante à la participation citoyenne. Le CACI a plusieurs objectifs principaux tels que la dé-densification et la dés-imperméabilisation des intérieurs d'îlots et axes, la requalification du bâti, prioritairement par sa rénovation,

la requalification de l'espace public, l'intensification des usages des axes par l'implémentation de logements, d'équipements publics locaux et d'activités économiques, la mise en place de dispositifs de lutte contre les effets du réchauffement climatique et enfin, une meilleure prise en compte de projets citoyens.

27.01.2022

Le Gouvernement a approuvé la mise en œuvre de ce nouvel outil de rénovation urbaine:

- le Contrat d'axe et le Contrat d'îlot (CACI).

08.09.2022

Le Gouvernement a approuvé le lancement de la phase d'étude des 2 premiers sites des CACI:

- l'îlot « Querelle » dans le quartier des Marolles;
- l'îlot/axe « Courtrai – Ostende » dans le quartier des Étangs Noirs.

Au total, un montant de

10.000.000€

sera consacré pour dédensifier et verdurer ces morceaux de territoire qui présentent des carences en espaces verts.

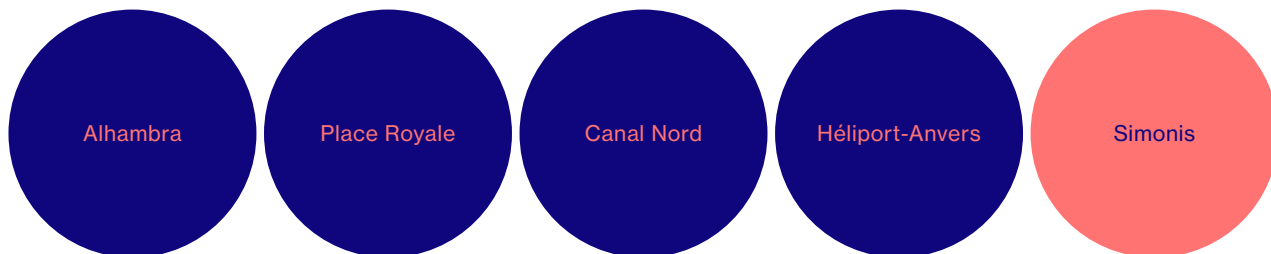
Les actualités relatives au droit de préemption

Ces dernières années, Bruxelles a activé, via la préemption, de nombreuses opportunités foncières et immobilières, et ce en vue de répondre aux besoins des Bruxelloises et Bruxellois en matière de logements, d'équipements, d'espaces verts ou encore de valorisation des espaces publics. Pour ce faire, un droit de préemption spécifique portant sur certains quartiers bruxellois a été instauré dans le CoBAT.

Afin d'augmenter son offre en logements abordables, un droit de préemption généralisé portant sur des biens immobiliers de grande taille, présents sur l'ensemble du territoire régional, sera prochainement approuvé par le Gouvernement. Ce droit de préemption généralisé sera complémentaire au droit de préemption spécifique, lequel constitue le seul régime actuel. L'idée est donc de faire coexister deux régimes de préemption (généralisé et spécifique), l'un visant exclusivement la création de logements abordables et l'autre soutenant principalement la réalisation de programmes de rénovation de quartiers.

- Le nombre de ventes notariales ne cesse d'augmenter, il est de **465** en 2022.
- **5** nouveaux périmètres de préemption ont été approuvés:

à Bruxelles-Ville:

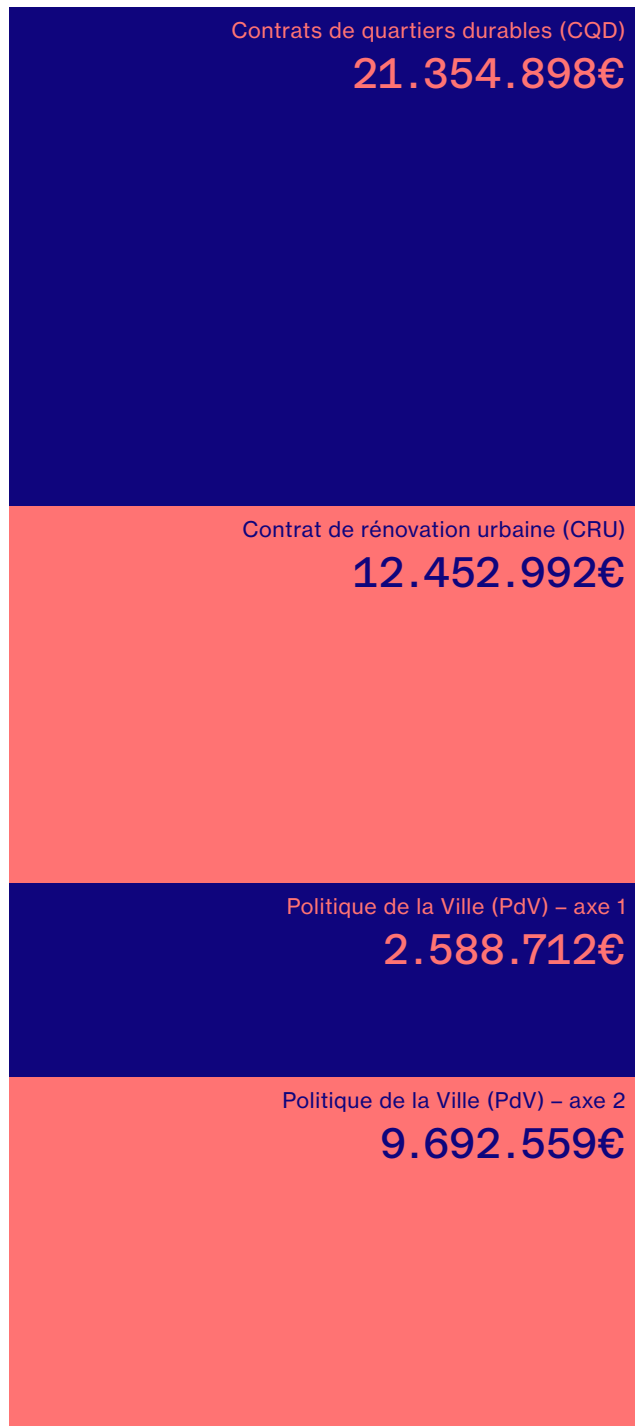


Point sur les primes et subsides

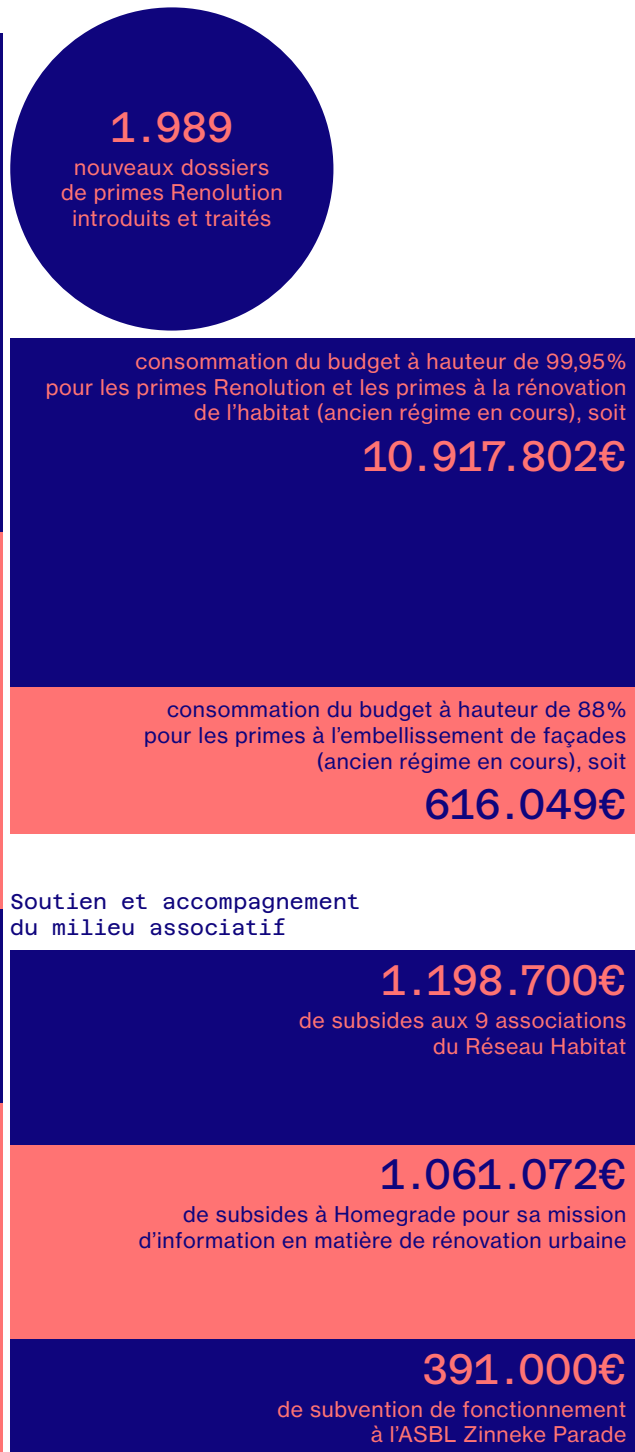
Urban octroie de nombreux subsides, primes et subventions, que cela soit pour des projets visant à restaurer le patrimoine régional protégé, pour des actions de sensibilisation et d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel, ou encore en vue d'améliorer le bâti bruxellois et la qualité de vie en ville.

Plus de 75% du budget d'Urban est affecté à l'octroi de subsides, dont une partie conséquente aux outils de revitalisation urbaine. Urban subventionne ainsi Homegrade, la Zinneke Parade, citydev.brussels, les fondations CIVA et KANAL, la Société d'Aménagement Urbain (SAU), mais aussi des communes, des particuliers ou encore des ASBL.

Les subsides liquidés pour les outils de revitalisation urbaine



Les chiffres clés des primes Renolution



Expertise juridique

Afin de façonner qualitativement le paysage urbain de notre Région, Urban dispose d'une direction juridique maîtrisant tous les aspects réglementaires liés à ses compétences, dont les missions relatives à la législation en matière d'urbanisme et de patrimoine sont larges et concernent aussi bien la rédaction ou l'adaptation de textes réglementaires que le traitement des recours et la lutte contre les infractions urbanistiques sur le territoire régional. Urban assure également le secrétariat des Collèges d'urbanisme et d'environnement.

En 2022, nos équipes se sont attaquées à plusieurs projets majeurs comme le suivi de l'évaluation de la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), l'élaboration du nouveau projet de Règlement régional d'urbanisme (RRU) ou encore l'adoption de différents arrêtés du Gouvernement (AG) tels que l'AG minime importance, l'AG permis d'urbanisme à durée limitée, l'AG digitalisation, l'AG relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat et bien d'autres projets réglementaires.

7

Les actualités réglementaires du pôle d'expertise juridique

Les avancées relatives au Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT)

La 1^{re} séquence de l'évaluation de la réforme du CoBAT, gravitant autour du traitement des demandes de permis d'urbanisme, a été entamée par un prestataire externe fin avril 2022 et s'est achevée fin 2022, soit dans la foulée du rapport d'évaluation de la réforme du CoBAT, achevé par Urban en septembre 2021 et réalisé en collaboration avec les autres administrations publiques, telles que les communes ou Bruxelles Environnement.

Le point sur le Règlement régional d'urbanisme (RRU)

Le projet de nouveau RRU et son Rapport sur les incidences environnementales (RIE) ont été adoptés par le Gouvernement en 1^{re} lecture le 10 novembre 2022 et l'enquête publique a débuté le 12 décembre 2022 pour s'achever le 20 janvier 2023. La suite de la procédure consiste à classer et analyser les remarques et plaintes formulées lors de l'enquête publique ainsi que les différents avis d'instances sollicités, afin de se prononcer sur leur degré de pertinence en vue d'éventuellement adapter le texte en conséquence.



Gare Maritime sur le site de Tour & Taxis, par Neutelings Riedijk Architects en collaboration avec le bureau Bouwtechniek, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

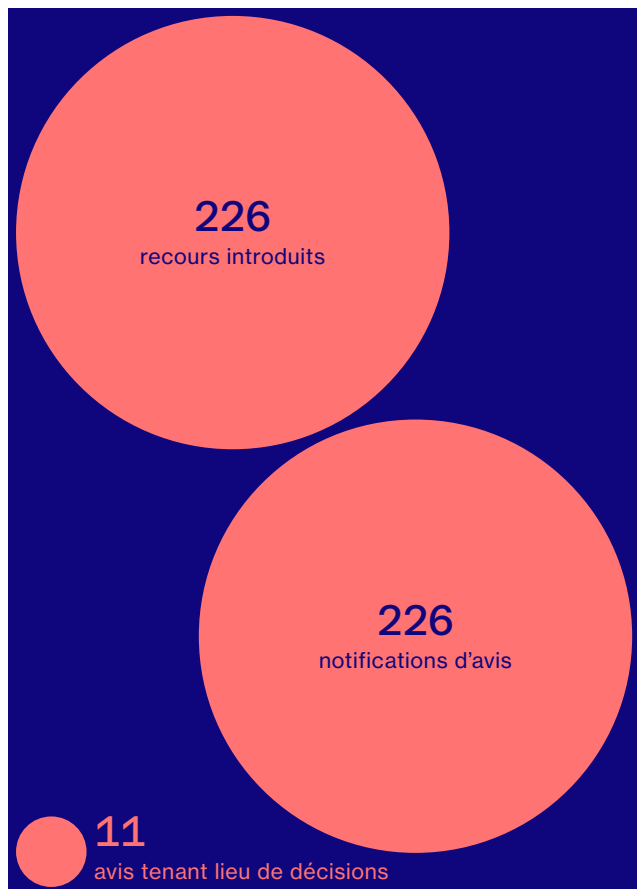


CQD «Axe-Louvain» à Saint-Josse-ten-Noode – Square Artichaut-Pacification par Julien Deloffre, DEVspace, BLOC paysage, photo 2020. Séverin Malaud © urban.brussels

- L'arrêté du Gouvernement (AG) minime importance modificatif et le nouvel AG permis d'urbanisme à durée limitée ont été approuvés, de manière concomitante, par le Gouvernement le 17 mars 2022 et ont été publiés au Moniteur belge le 30 mars 2022. L'AG minime importance modificatif vise principalement, d'une part, à se conformer aux directives européennes en matière de télécommunications et d'énergies produites à partir de sources renouvelables et, d'autre part, à apporter des modifications quant aux dispenses accordées pour divers actes et travaux, tels que ceux à caractère temporaire, les aménagements de voirie ou les isolations par l'extérieur. Le nouvel arrêté relatif aux permis à durée limitée a notamment été élaboré afin d'adapter le texte quant aux nouvelles dispositions concernant les occupations temporaires ou à réorganiser les différentes sections de son annexe.
- L'AG digitalisation, établissant le cadre juridique relatif à l'introduction et au traitement des demandes de permis sur la nouvelle plateforme, a été adopté en 3^e et dernière lecture le 31 mars 2022 et a été publié au Moniteur belge le 25 mai 2022.
- L'AG relatif à l'octroi de primes à l'amélioration de l'habitat a été adopté définitivement par le Gouvernement le 31 mars 2022 et un AG modificatif a été approuvé en 1^{re} lecture le 8 décembre 2022. L'arrêté instaure un système de primes octroyées après la réalisation des travaux et met fin au régime de l'avance. Les montants des primes ont également été actualisés au regard des prix actuels du marché. La grille des travaux subsidiés résulte d'adaptations réfléchies communément entre Bruxelles Environnement et Urban.
- Après que le projet d'ordonnance relatif à la préemption généralisée a été approuvé en 1^{re} lecture par le Gouvernement le 7 octobre 2021, les textes ont été progressivement finalisés en vue d'une approbation en 2^e lecture programmée en février 2023. L'objectif d'intérêt général de la préemption généralisée vise à créer des logements encadrés afin de répondre aux besoins des opérateurs publics du logement. Des modifications d'ordre procédural sont également proposées en appliquant, tant pour les périmètres de préemption spécifique que pour la préemption généralisée, qui pourront coexister, des dispositions simplificatrices.

Les secrétariats des Collèges d'urbanisme et d'environnement

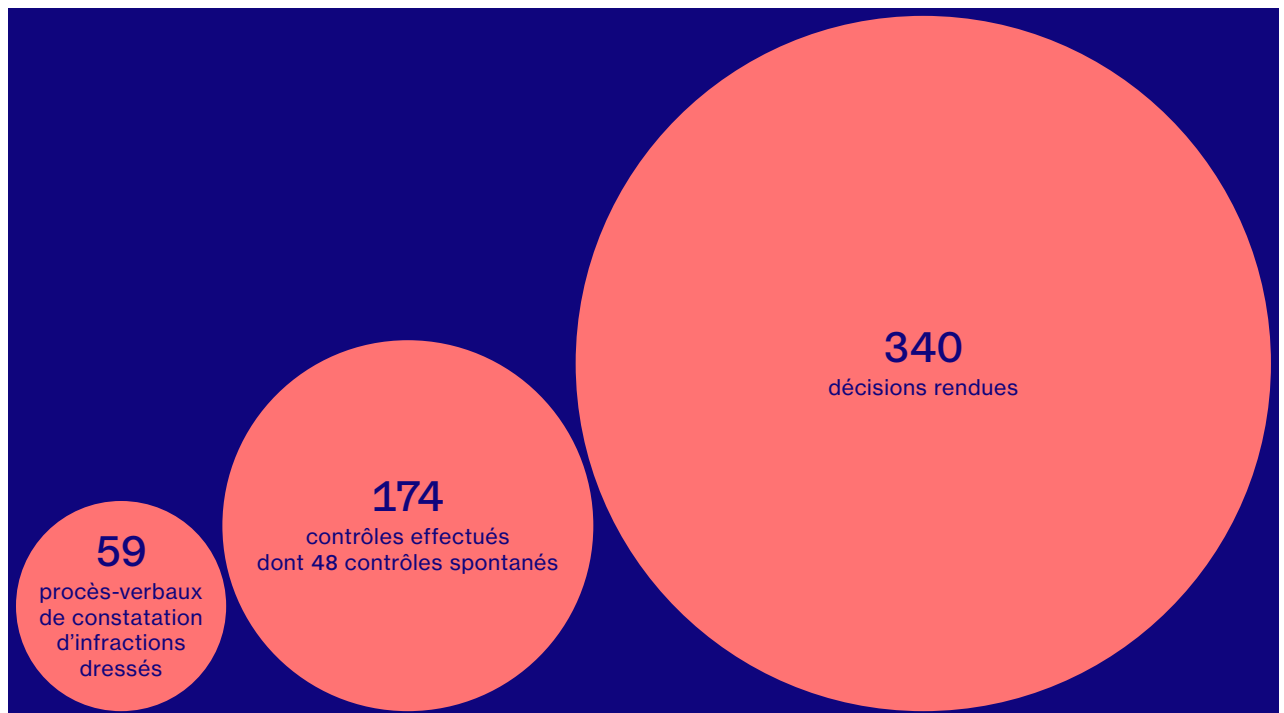
Le secrétariat du Collège d'urbanisme



Le secrétariat du Collège d'environnement



Focus sur l'inspection et les sanctions administratives



Le nombre de procès-verbaux de constatation d'infractions dressés en 2022 par les communes (281) et par la Région (59) confirme un retour à la normale après une nette diminution de ceux-ci, qui avait atteint son apogée lors de la crise sanitaire. Les inspecteurs régionaux ont effectué, en 2022, un total de 174 contrôles, dont 48 réalisés de manière spontanée. Lors de ces contrôles, seuls 11 cas ne présentaient pas d'infraction d'urbanisme. En fonction de ses effectifs, la cellule Sanctions administratives a rendu 340 décisions.



Réaménagement de la place Fernand Cocq à Ixelles par ARTER architects, photo 2022. Séverin Malaud © urban.brussels

Connaissance et sensibilisation

Urban a pour ambition de se positionner en tant que centre d'expertise, de référence et d'échanges nationaux et internationaux sur l'urbanisme, l'architecture et le patrimoine, toutes époques confondues. Urban ambitionne aussi de stimuler la qualité architecturale, d'informer et d'aiguiller les citoyennes et citoyens ainsi que de mettre en lumière et de valoriser les métiers et réalisations de ses collaboratrices et collaborateurs.

Dans cette optique, Urban initie une série d'actions culturelles et de supports didactiques, de même qu'elle soutient et met en œuvre des projets de recherche, offrant ainsi ses savoirs à ses différents publics.

Après le passage de la crise sanitaire, la programmation culturelle d'Urban a pu reprendre son rythme et faire de l'année 2022 une année riche, passionnante et stimulante. Et tandis que les événements reprennent de plus belle, les équipes d'Urban ont continué à travailler en parallèle à la représentation d'Urban sur la scène internationale, à la sensibilisation du public via ses différents canaux de communication ou encore à la diffusion des connaissances de l'administration en poursuivant l'enrichissement et l'amélioration de ses plateformes d'accès en ligne.

Focus sur les événements majeurs d'Urban

Heritage Days / Journées du Patrimoine

34^e édition
17.09 – 18.09.2022

- thématique: « Traces de colonisation »
- **1** illustrateur sélectionné pour réaliser l'identité visuelle de l'événement: Arthur Bonifay
- **26.934** visites réservées sur **29.961** dans les **120** lieux et activités réservables
- visites guidées dans **107** lieux et visites en langues des signes dans **11** lieux
- **157** lieux et activités repris au programme
- **54.000** brochures imprimées et **3.381** brochures téléchargées
- **90.000** visites du site web et **840.000** pages consultées en moins d'un mois
- Urban a également soutenu l'organisation des Journées du Patrimoine, qui comptait **35** activités et **700** participants

archiweek

Journées de l'architecture
4^e édition
15.10 – 23.10.2022

- thématique: « Bruxelles la mi(en)ne / Mijn Brussel / Brussels is mine »
- **1** équipe de **5** commissaires: Chloë Ballyn, Laurens Bekemans, Anton Maertens, Henri Uijterhaegen et Jasper Van der Linden de BC architects & studios & materials
- plus de **2.400** participants aux visites guidées
- **191** visites guidées dont **4** tours à vélo
- **9** visites guidées par les architectes
- **6** visites guidées sur l'économie circulaire
- **4** réalisations récentes ouvertes
- **57** lieux différents, dont **31** lieux propres à l'archiweek et **26** lieux partenaires
- **1** launch party, **1** débat, **3** conférences, **1** colloque, **4** workshops intergénérationnels, **1** carnet de promenade, **6** promenades (dont **3** libres toujours accessibles), **7** expositions, **2** performances, **1** concert, **1** série vidéo
- **17** partenaires
- **29** agences d'architecture ouvertes au public



Projet Circularium à Anderlecht par D'Ieteren Immo, Makett, 51N4E, durant l'archiweek 2022. Philippe Braquenier © urban.brussels

Urban Archaeology Days

3^e édition
17.06 – 19.06.2022

- dans le cadre des Journées européennes d'archéologie
- **11** lieux repris au programme
- **850** participants
- **6** partenaires
- ouverture pour la première fois du laboratoire d'archéologie d'Urban

Urban Zoom

Concours photo
2^e édition

- près de **1.450** photographies réceptionnées
- **871** photographies d'élèves de 5^e et 6^e primaires et de l'enseignement secondaire de **27** écoles bruxelloises
- **579** photographies de citoyennes et citoyens
- **40** photographies lauréates
- **1** exposition présentée aux Halles Saint-Géry consacrée aux lauréats



Affiche de la 34^e édition des Heritage days/Journées du Patrimoine, réalisée par Arthur Bonifay, illustrateur lauréat 2022. © Arthur Bonifay

Édition coordonnée par Urban, en collaboration avec Perspective ainsi que Bruxelles Environnement et avec le soutien de visit.brussels, Bruxelles International, la Ville de Bruxelles, CityDev, l'ULB et les membres belges d'ISOCARP.

58^e édition organisée à Bruxelles
03.10 – 06.10.2022

- thématique: « From Wealthy to Healthy Cities, Urbanism and Planning for the Well-Being of Citizens »
- 454 participants issus de 78 pays différents
- 5 grands experts internationaux présents pour introduire le congrès lors d'une séance plénière d'ouverture
- 50 sessions organisées autour des 4 sous-thèmes du congrès: « Healthy Planet », « Healthy People », « Healthy Governance » et « Healthy Economy »
- 11 bike-, run- and walkshops aux quatre coins de Bruxelles
- 5 sessions spéciales et tables rondes
- 2 visites de terrain autour du site de Tour & Taxis
- 1 événement de networking « Women in Planning »
- 1 ISOCARP Run, un moment convivial de course dans Bruxelles
- 1 cérémonie d'ouverture à l'Hôtel de Ville de Bruxelles
- 3 promenades libres autour du site de Tour & Taxis
- 1 workshop « Young Planning Professionals » réunissant 25 participants (19 jeunes professionnels et 6 coordinateurs) de 16 pays différents du 26.09 au 30.09.2022
- 1 exposition présentée sur le site de Tour & Taxis consacrée aux résultats du workshop Young Planning Professionals

Conférences organisées par Urban qui permettent des échanges privilégiés entre acteurs du développement urbain.

3

conférences
organisées

#142 – 20.09.2022

- « Panoramas, perspectives et scénographie urbaine à Bruxelles »

#143 – 18.10.2022

- « Taking the Country's Side. Architecture and Agriculture – Genèse, pérégrinations et horizons de pensée de l'exposition »

#144 – 22.11.2022

- « On Display. La boutique comme laboratoire d'innovations. »

2

conférences
internes

13.12.2022

- projet MyPermit: perspectives et évolutions

14.06.2022

- présentation de Media Urban: la nouvelle photothèque en ligne d'Urban



Workshop « Young Planning Professionals », organisé du 26 au 30 septembre 2022, dans le cadre du ISOCARP World Planning Congress.
Sven van Gestel © urban.brussels



Exposition « What's Already There: Sustainable Architecture from Brussels » organisée par Urban du 2 juin au 29 août 2022 au National Building Museum à Washington DC. © Alex Blouin & Jodi Heartz



Exposition « Curiosa – Charles Quint, Dürer et le trésor des Aztèques » organisée par Urban du 6 juillet au 2 octobre 2022 au Palais du Coudenberg. Séverin Malaud © urban.brussels

Expositions

7

expositions
produites par
Urban

30.11.2022 – 16.02.2023

- « Urban Zoom 2022 » consacrée aux photos lauréates du concours, aux Halles Saint-Géry

01.01 – 31.12.2022

- « Down in the river » consacrée aux découvertes archéologiques du Parking 58, aux Halles Saint-Géry (grande vitrine)

02.06 – 29.08.2022

- « What's Already There: Sustainable Architecture from Brussels » consacrée à six projets innovants témoignant d'un engagement fort en faveur d'une utilisation responsable des ressources locales, au National Building Museum à Washington DC

29.06 – 29.08.2022

- « Ommegang, behind the scenes » consacrée aux accessoires fantastiques et costumes les plus anciens de l'Ommegang, à l'église Notre-Dame du Sablon

06.07 – 02.10.2022

- « Curiosa » consacrée à Charles Quint, Dürer et le trésors des Aztèques, au Palais du Coudenberg

12.09 – 20.11.2022

- « Taking the Country's Side » consacrée au thème « Agriculture et Architecture », aux Halles Saint-Géry

04.10 – 06.10.2022

- « How to (re)design a healthy neighbourhood » consacrée aux résultats du workshop Young Planning Professionals dans le cadre du ISOCARP World Planning Congress, sur le site de Tour & Taxis

4

expositions
organisées en
collaboration ou
avec le soutien
d'Urban

10.02 – 27.03.2022

- « Re/Building Brussels » consacrée à trois recherches « Philosophiæ doctor » sur les corps de métier qui ont construit Bruxelles, aux Halles Saint-Géry

28.04 – 29.08.2022

- « Vertical Urban Factory » consacrée à l'architecture de la production industrielle, aux Halles Saint-Géry

28.04 – 25.09.2022

- « Le Modernisme Ludique. Ganshoren. 1958 » consacrée aux architectes Raoul J. Brunswyck et Odon Wathélet, sous forme d'un pavillon pop-up dans leur ancien bureau d'architecture, à Ganshoren

07.05 – 15.05.2022

- « Le Grand Atelier » consacrée à la restauration, en public, d'un tableau méconnu de l'artiste Omer Dierickx, peint en 1884, par la restauratrice Laure Mortiaux, dans l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles

Réseau Art Nouveau Network (RANN)

10.06.2022

- 10^e édition de la Journée mondiale de l'Art nouveau

CONFÉRENCES MENSUELLES

- cycle de 10 conférences en ligne : « Women on stage, discovering the artistic female contribution to the Art Nouveau »

Formations

2

formations
organisées

- Urban Training : certificat d'université pluridisciplinaire en architecture, urbanisme et patrimoine, en collaboration avec l'ULB
- certificat d'Executive Master en patrimoine architectural, en collaboration avec l'ULB et la VUB

D'autres événements également

3

événements
organisés par
Urban

CHAQUE VENDREDI DU 04.03 AU 20.05.2022

- visites guidées des fouilles archéologiques dans le jardin de l'hôtel de Hoogstraeten

21.06.2022

- présentation du premier numéro de la collection *Heritage of Tomorrow*, l'ouvrage « Forum Jean Cosse », et visite du bâtiment



Palais de Justice de Bruxelles, classé depuis le 03 mai 2001, détail de la colonne du péristyle donnant sur l'escalier monumental. Ch. Bastin & J. Evrard © urban.brussels

05.09.2022

- organisation de la 2^e RenoDay, journée de rencontre des porteurs communaux et des partenaires des CQD : présentations de projets innovants, échanges avec les initiateurs de projets et visite des réalisations du CQD « Jonction »

12

événements
organisés en
collaboration ou
avec le soutien
d'Urban

12.03 – 27.03.2022

- participation au Brussels Art Nouveau & Art Deco (BANAD) Festival ainsi qu'à la foire d'objets et salon des restaurateurs

24.03 – 25.03.2022

- colloque international : « Actualité des cités-jardins et du logement coopératif », au CIVA

MARS 2022

- lancement de visites guidées ouvertes au public du Palais de Justice de Bruxelles

23.04 – 01.05.2022

- festival « Panorama » consacré à la découverte de parcours surprenants sur le Mont des Arts

08.05.2022

- Fête de l'Iris, participation d'Urban au Public Village, dans le parc de Bruxelles

14.05 – 22.05.2022

- Curieuze Neuze : « Souriez, vous êtes casqués ! », promenades sonores hors du commun

29.06 – 08.07.2022

- Summer School : « Patrimoine et innovation : l'Art nouveau, un laboratoire pour les défis passés, présents et futurs ? »

01.10 – 09.10.2022

- 2^e édition de la Brussels Biennale – Neoclassic

16.10.2022

- Journée de la Forêt de Soignes

27.10.2022

- première participation à la bourse de l'emploi JobFair Brussels, un événement qui contribue notamment à atteindre un des objectifs du plan diversité d'Urban

DÈS OCTOBRE 2022

- production de 13 épisodes de l'émission de la RTBF « J'ai les clés », mettant en lumière le patrimoine régional

01.12.2022 – 01.12.2023

- « L'invitation au voyage », un parcours de sculptures monumentales au bois de la Cambre

Publications



- 1 numéro de la revue *Bruxelles Patrimoines*
 - « Points de vue »
- 1 numéro de la collection *Heritage of Tomorrow*
 - « Forum Jean Cosse »
- 1 numéro de la série *Urban Overview*
 - « Urban Overview n°02 »
- 1 rapport
 - « Vers la décolonisation de l'espace public en Région de Bruxelles-Capitale: Cadre de réflexion et recommandations »
- 5 vade-mecum
 - « Les télécommunications et le permis d'urbanisme »
 - « Les interventions sur un arbre soumises à permis d'urbanisme »
 - « Les actes et travaux temporaires »
 - « Les améliorations énergétiques et le permis d'urbanisme »
 - « Terrasse Horeca dans l'espace public: lignes directrices jusqu'au 30.09.2024 »
- 4 brochures gratuites d'information
 - « Heritage Days/Journées du Patrimoine 2022 – Traces de colonisation »
 - catalogue des publications d'Urban
 - brochure de présentation générale d'Urban
 - brochure promotionnelle pour la revue *Bruxelles Patrimoines*

Documentation

- 86.200 images disponibles via la photothèque Media Urban: media.urban.brussels
- 266 mètres linéaires de dossiers d'archives traités
- 604 livres et 602 fascicules de revues entrés au Centre de Documentation
- 1.560 demandes de consultation de documents traitées
- 502 ouvrages prêtés
- 600 demandes documentaires diverses traitées
- 607 visiteurs au Centre de Documentation
- travail conjoint avec l'équipe IT d'Urban pour la création de la photothèque Media Urban et la migration des contenus multimédias existants, facilitant la gestion des médias par le Centre de Documentation et permettant de réaliser des intégrations aisées avec d'autres logiciels, sites web et plateformes

Site cartographique BruGIS

- 900 utilisatrices et utilisateurs par jour sur le site
- 13.098 rapports de repérages urbanistiques générés
- 14 nouveaux sets de données préparés



Forum Jean Cosse à Saint-Gilles, Institut supérieur Saint-Luc, par les architectes Jean Cosse, Brigitte-Noël De Groof, Henri Doyen et Willy Serneels, photo 2020. © Oliver Cornil

Urban à l'international

Représenter la Région au-delà de nos frontières permet de valoriser Bruxelles, d'enrichir ses pratiques et d'en faire une référence internationale sur les questions qui touchent à la ville, l'aménagement du territoire et l'innovation architecturale.

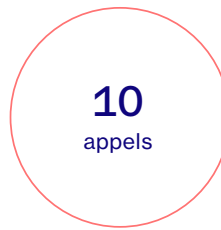
À cet effet, Urban s'attèle à la gestion de plusieurs projets pilotes, s'implique dans différents accords-cadres, accueille des délégations étrangères, participe à de nombreux colloques internationaux et s'investit dans le partage de méthodologies et d'outils ainsi que l'échange de savoir-faire et d'expertise avec ses partenaires.

En 2022, ce travail en dehors des limites géographiques de la Région fut bouillonnant pour les équipes d'Urban :

- contribution aux enquêtes et rapports européens et internationaux ;
- coordination de la 58^e édition du ISOCARP World Planning Congress à Bruxelles, en collaboration avec Perspective et Bruxelles Environnement ;
- contribution au « New European Bauhaus Festival » du 09.06 au 12.06.2022 avec trois promenades autoguidées présentant des projets de patrimoine, d'espace public et de rénovation urbaine ;
- publication de l'étude comparative de Metropolis sur les espaces publics « Rethinking public space for a sustainable metropolitan future », coordonnée par Urban, pour la Région de Bruxelles-Capitale, Barcelone, Medellín, Montréal et Séoul ;
- contribution à la publication « Public space strategies for a sustainable metropolitan future » de Metropolis, dans laquelle le projet bruxellois relatif au parc L28A, dans le CQD « Bockstael », fait partie des exemples inspirants ;
- préparation de la présidence belge de l'UE 2024, dans le domaine de la politique urbaine avec une contribution au programme culturel pour le patrimoine, l'architecture et l'urbanisme ;
- visite de projet et séminaire à Bruxelles sur la mobilité et l'espace public, dans le cadre de l'accord bilatéral avec la Métropole européenne de Lille ;
- contribution au « EU Connectivity Toolbox of Best Practices » avec le projet MyPermit ;
- visite d'étude de la Biennale d'architecture de Venise avec workshops du comité d'experts « Good Living » ;
- Hambourg 2022 – Urbanisme & affordable housing : échange d'idées avec des administrateurs et fonctionnaires locaux sur le développement urbain et la politique du logement ;
- participation à la 24^e Assemblée générale et aux réunions de travail du Réseau Art Nouveau Network (RANN) à Nancy ;
- visite de l'ambassade des États-Unis à Londres afin de rencontrer différents acteurs de l'urbanisme dans la perspective de définir le programme du projet d'ambassade des États-Unis à Bruxelles ;
- présidence de l'European Archaeological Council (EAC) portée par le département Patrimoine archéologique d'Urban de mars 2022 à mars 2025 ;
- participation au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM).

Les appels à projets lancés

Les appels à projets et appels à candidatures lancés



Pas moins d'une dizaine d'appels ont été lancés par Urban :

- appel à participation pour les animations et lieux des Heritage Days/Journées du Patrimoine 2022 ;
- appel à manifestation d'intérêt pour l'illustration des Heritage Days/Journées du Patrimoine – Journées du Patrimoine 2022 ;
- appel à participation pour les Heritage Days/Journées du Patrimoine OFF ;
- appel à projets pour le commissariat de l'archiweek 2022 ;
- appel à propositions pour les visites de l'archiweek 2022 ;
- appel « Open Doors » pour l'ouverture des agences d'architecture au public durant l'archiweek 2022 ;
- appel à contributions pour l'ISOCARP World Planning Congress ;
- appel à candidatures pour le Label du Patrimoine européen ;
- appel à participation pour la réalisation de l'inventaire thématique du patrimoine architectural contemporain (1939-1999) ;
- appel à participation, en collaboration avec Homegrade, pour la réalisation de l'inventaire des ascenseurs historiques.

Les subsides et subventions octroyés

Appel à projets de sensibilisation ou d'émulation en matière d'architecture contemporaine et de patrimoine culturel :

- **99** dossiers introduits ;
- **34** initiatives retenues ;
- montant total de **473.000€** réparti en subventions de **3.000€** à **50.000€**.

Conventions-cadres et contrats de gestion conclus avec **14** ASBL portant des projets régionaux d'intérêt majeur :

- montant total de **3.645.000€** de subsides annuels dont un montant de **1.260.000€** exceptionnel en préparation de l'Année Art nouveau 2023.

Urban assure également la gestion des dotations annuelles de la Fondation KANAL, de la Fondation CIVA, de la Société d'Aménagement Urbain (SAU) et de la Zinneke Parade.

Urban online

Sites internet



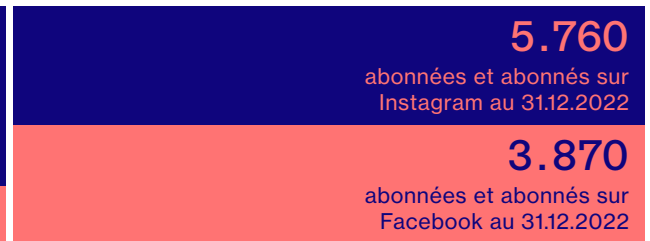
un total de plus de

1.120.000

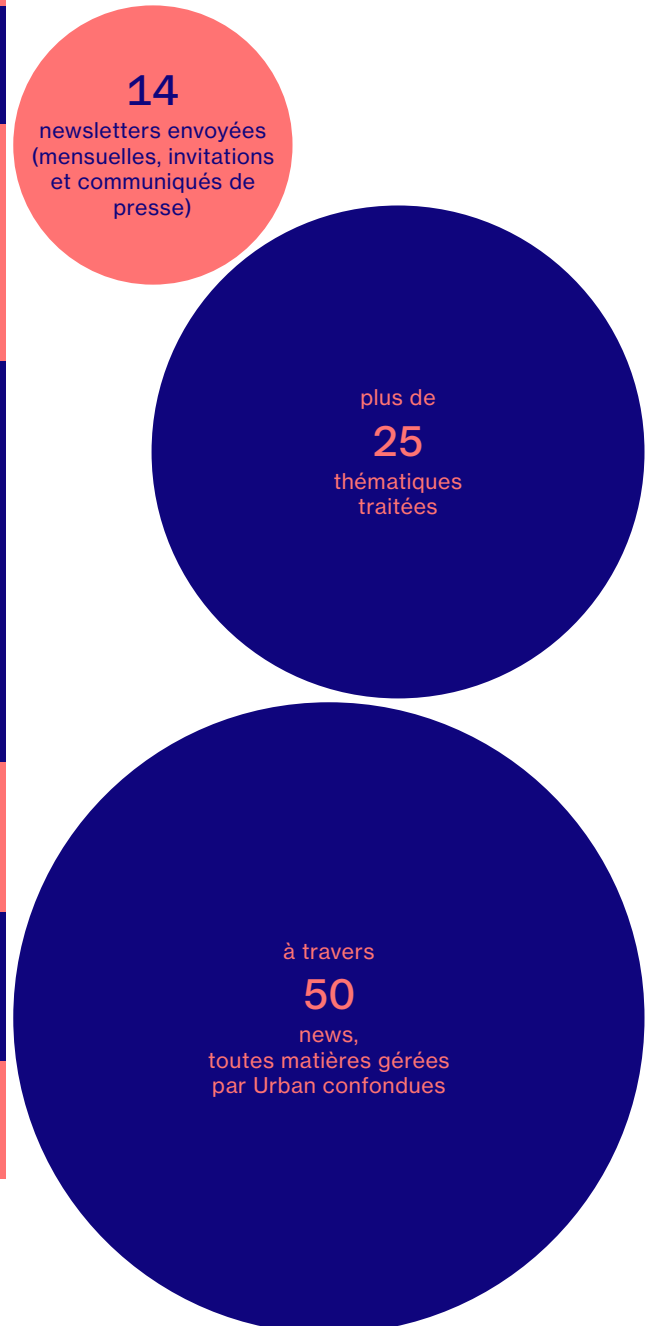
visiteurs,

sans compter les autres sites satellites d'Urban

Réseaux sociaux



Newsletter



Rapport d'activités : les permis d'urbanisme

FOCUS

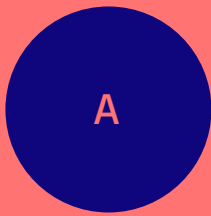
Pour traiter les demandes de permis, Urban dispose d'une équipe composée d'experts et de professionnels, qui travaillent dans un objectif commun : améliorer la qualité de vie en ville au travers des instruments d'exécution de l'urbanisme et d'un arbitrage des projets qui tient compte de tous les aspects de la ville.

Dans cette perspective, Urban assure les missions d'instruction, de délivrance et de prorogation des permis/certificats d'urbanisme et de lotir régionaux, tout en prenant toujours en compte les aspects techniques et architecturaux de l'espace bâti (les constructions et leurs jardins), des tracés des rues et des espaces publics et les aspects relatifs à la conservation du patrimoine.

Urban est également responsable du traitement des permis/certificats d'urbanisme et de lotir communaux (avis conforme à rendre dans certains cas, octroi ou refus des demandes de dérogation et suspension éventuelle de la décision du Collège des Bourgmestre et Échevins), de l'instruction des rapports et études d'incidences sur l'environnement, liés aux demandes de permis/certificats d'urbanisme ou de lotir et aux Règlements régionaux d'urbanisme (RRU), ainsi que du suivi des études d'incidences liées aux demandes de permis d'environnement.

Au sein d'Urban, deux directions gèrent les demandes de permis/certificats d'urbanisme : la Direction de l'Urbanisme et la Direction du Patrimoine culturel. En fonction du projet et de sa localisation, les demandes seront gérées soit par l'une, soit par l'autre, soit de manière conjointe. En effet, le permis unique traite à la fois les aspects relatifs à l'urbanisme et à la conservation du patrimoine.

Pour mieux répondre aux besoins grandissants de la Région, et afin d'assurer une cohérence dans l'instruction des dossiers, Urban a organisé, depuis 2018, sa Direction de l'Urbanisme en 19 secteurs géographiques correspondant aux différentes communes, gérés par des responsables d'équipe. Ces 19 secteurs sont eux-mêmes répartis en trois cellules « Bâtiments » et une cellule « Espace public ». Cette réorganisation fluidifie les procédures et harmonise le processus décisionnel. Elle s'avère d'autant plus utile depuis qu'Urban a vu augmenter le nombre de dossiers traités, notamment dû au traitement des dossiers de saisine.



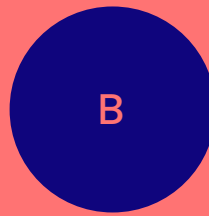
Différentes procédures

Depuis la réforme du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT), des délais de rigueur sont imposés pour les différentes procédures de permis. Ces procédures sont organisées en fonction de l'ampleur du projet. Trois procédures sont possibles au niveau communal et quatre au niveau régional. Pour toutes les procédures, le calcul du délai se fait à partir de la date de l'accusé de réception complet ou, à défaut d'accusé de réception, du 46^e jour après la date de réception de la demande.

Au niveau régional:

- Pour les permis sans mesures particulières de publicité (MPP), le délai théorique est constitué de 45 jours pour l'accusé de réception, suivi d'un délai de 75 jours pour l'analyse de la demande de permis.
→ Soit une durée théorique de **120** jours.
- Il existe ensuite les permis qui nécessitent des mesures particulières de publicité, dont fait partie l'enquête publique. Il s'agit du type de demande majoritairement traitée par Urban. Le délai théorique est constitué de 45 jours pour l'accusé de réception, suivi d'un délai de 160 jours pour l'analyse de la demande de permis.
→ Soit une durée théorique de **205** jours.
- Enfin, il existe des permis soumis à une étude d'incidence, soit 6 décisions en 2022. Dans ce cas, le délai théorique est constitué de 45 jours pour l'accusé de réception, suivi d'un délai de 450 jours pour l'analyse de la demande de permis.
→ Soit une durée théorique de **495** jours.
- À ces 3 types de procédures, il faut ajouter, depuis la réforme du CoBAT, les dossiers de saisine qui, lorsqu'ils n'ont pas été traités par les communes dans les délais légaux, remontent automatiquement à la Région.

Les délais de rigueur sont susceptibles d'être rallongés par des interventions extérieures au traitement de la demande par Urban, telles que l'intervention de la Commission royale des Monuments et des Sites (CRMS) ou de Bruxelles Mobilité, qui demandent une étude supplémentaire (+ 60 jours), du SIAMU (nombre indéterminé de jours en fonction de leur retard éventuel), des vacances (+ 30 jours si la date de décision théorique du Fonctionnaire délégué (FD) tombe pendant les vacances d'été), des mesures particulières de publicité qui tombent pendant les vacances d'été (+ 30 jours) ou de Bruxelles Environnement dans le cadre des projets mixtes. Sans oublier qu'à ces jours supplémentaires incompressibles, peuvent s'ajouter les éventuelles modifications de projets qui prolongent les délais.



Bilan des délais 2022

Sur un total de **801** dossiers instruits sous les délais de rigueur du nouveau CoBAT et délivrés en 2022 (hors dossiers de saisines):

- la durée moyenne de procédure entre le dépôt du dossier et la décision, toutes procédures confondues, est de **249** jours;
- pour les dossiers sans mesures particulières de publicité, la moyenne est de **120** jours;
- pour les dossiers avec mesures particulières de publicité, la moyenne est de **398** jours;
- et pour les dossiers avec étude d'incidences, la moyenne est de **665** jours.

Lorsque la procédure aboutit à une modification du projet déposé initialement, et que ce projet modifié doit être soumis à de nouveaux actes d'instruction, l'administration dispose d'un délai supplémentaire, qui vient s'ajouter au délai théorique cité précédemment. En 2022, seulement 0,5% des dossiers délivrés sans mesures particulières de publicité se trouvent dans ce cas; ce chiffre monte à 12,5% pour les dossiers avec mesures particulières de publicité et à 33% pour les dossiers avec étude d'incidences. Ceci explique notamment l'écart entre les chiffres de la durée théorique et de la durée moyenne.

Il est à noter que si le demandeur n'introduit pas directement tous les documents requis, la durée d'obtention de l'accusé de réception complet (max. 45 jours théoriques) augmente. En effet, en comparaison avec les chiffres précédents, les durées moyennes d'instruction à partir de la date de l'accusé de réception complet (ARC) sont les suivantes:

- la durée moyenne de procédure entre la date réelle de l'accusé de réception complet et la date de décision, toutes procédures confondues, est de **157** jours;
- pour les dossiers sans mesures particulières de publicité, la moyenne est de **50** jours;
- pour les dossiers avec mesures particulières de publicité, la moyenne est de **277** jours;
- et pour les dossiers avec étude d'incidences, la moyenne est de **604** jours.

Une étude a été faite sur les dossiers régionaux (hors dossiers de saisines) délivrés en 2022: il en ressort que 427 de ces dossiers ont fait l'objet d'un accusé de réception incomplet (ARI) (50% des dossiers délivrés). Cette étude montre aussi que 78% des accusés de réception incomplets (ARI) ont plusieurs motifs d'incomplétude, dont les trois motifs les plus fréquents sont les suivants:

1 – ATTESTATION DE PROPRIÉTÉ ET/OU ANNEXE II:
manquante pour une partie ou pour l'ensemble des parcelles concernées par la demande, pas assez récente(s), annexe(s) II non envoyée(s) aux (bons) propriétaires, etc.

→ apparaît dans 36,8% des incomplets

2 – PLANS / COUPES / ÉLÉVATIONS:

pas correct(s), manquant(s), à corriger, à compléter dans le respect de l'arrêté de composition afin de permettre à l'administration de déterminer les dérogations ou de déterminer si le projet va dans le sens du « bon aménagement des lieux »

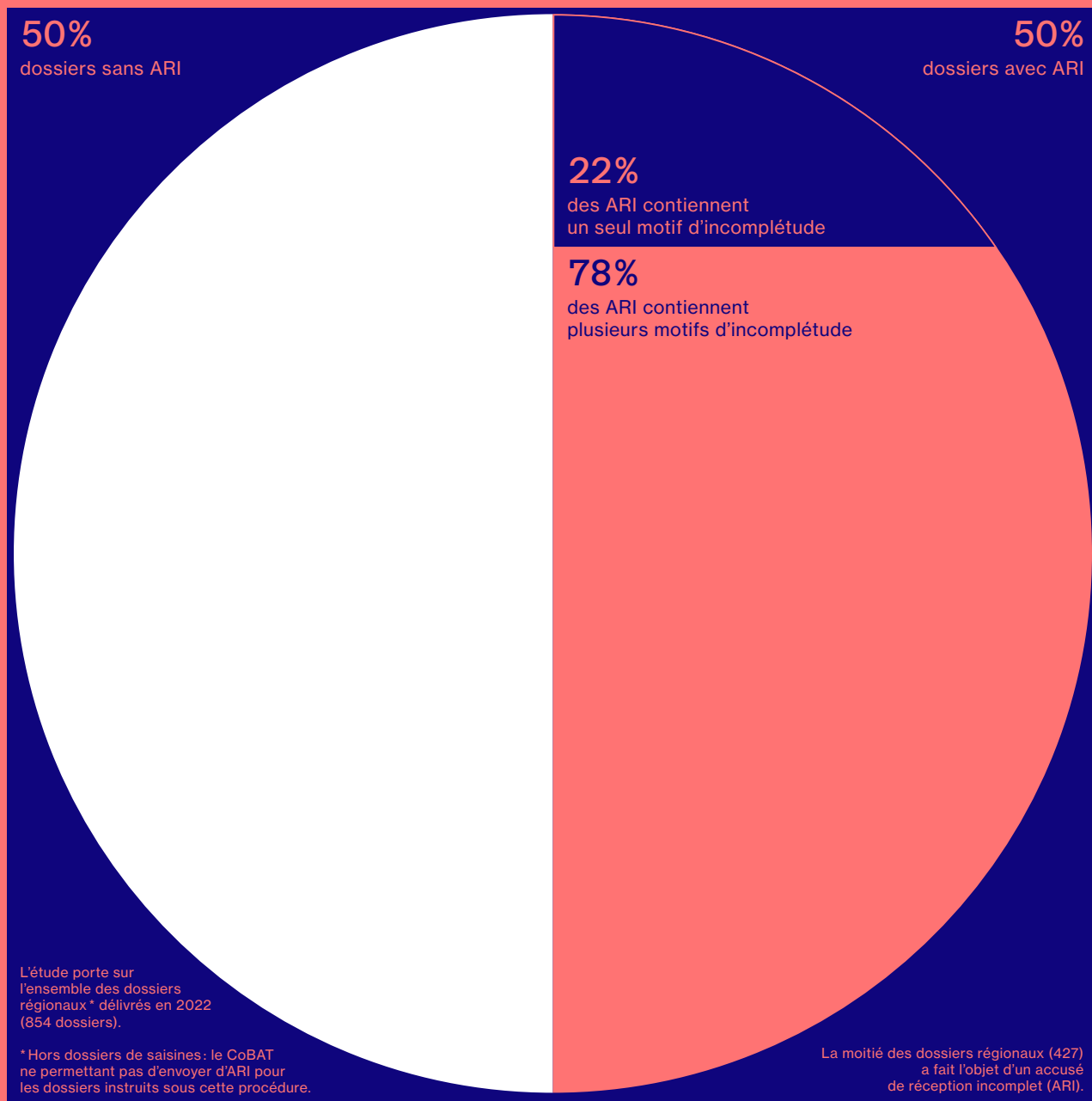
→ apparaît dans 36,5% des incomplets

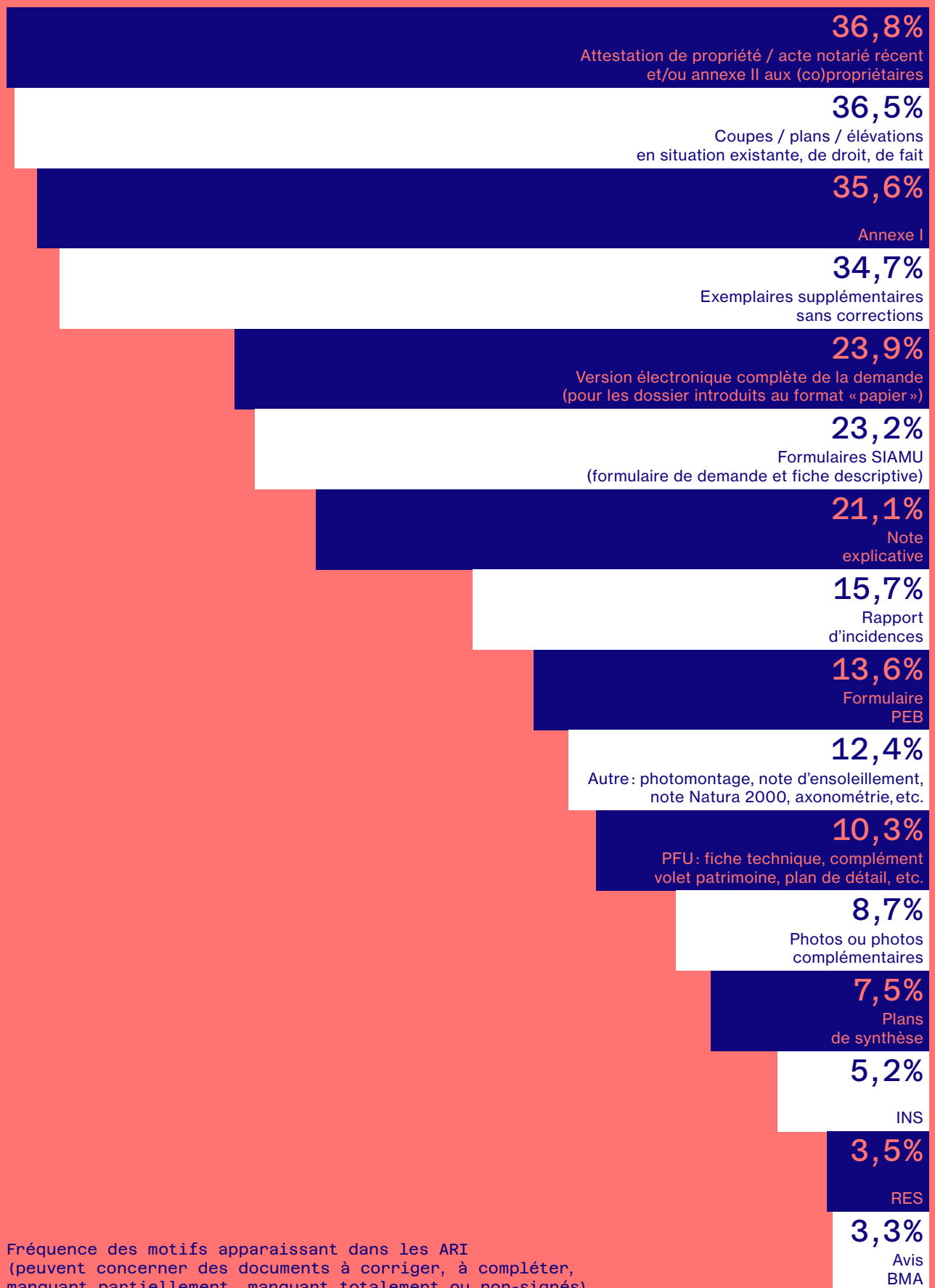
3 – FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS:

dérogations non sollicitées, superficies non complétées ou incohérentes par rapport aux autres documents, absence de signature(s), éléments cochés non corrects, etc.

→ apparaît dans 35,6% des incomplets

Focus sur les accusés de réception incomplets (ARI) — Permis régionaux



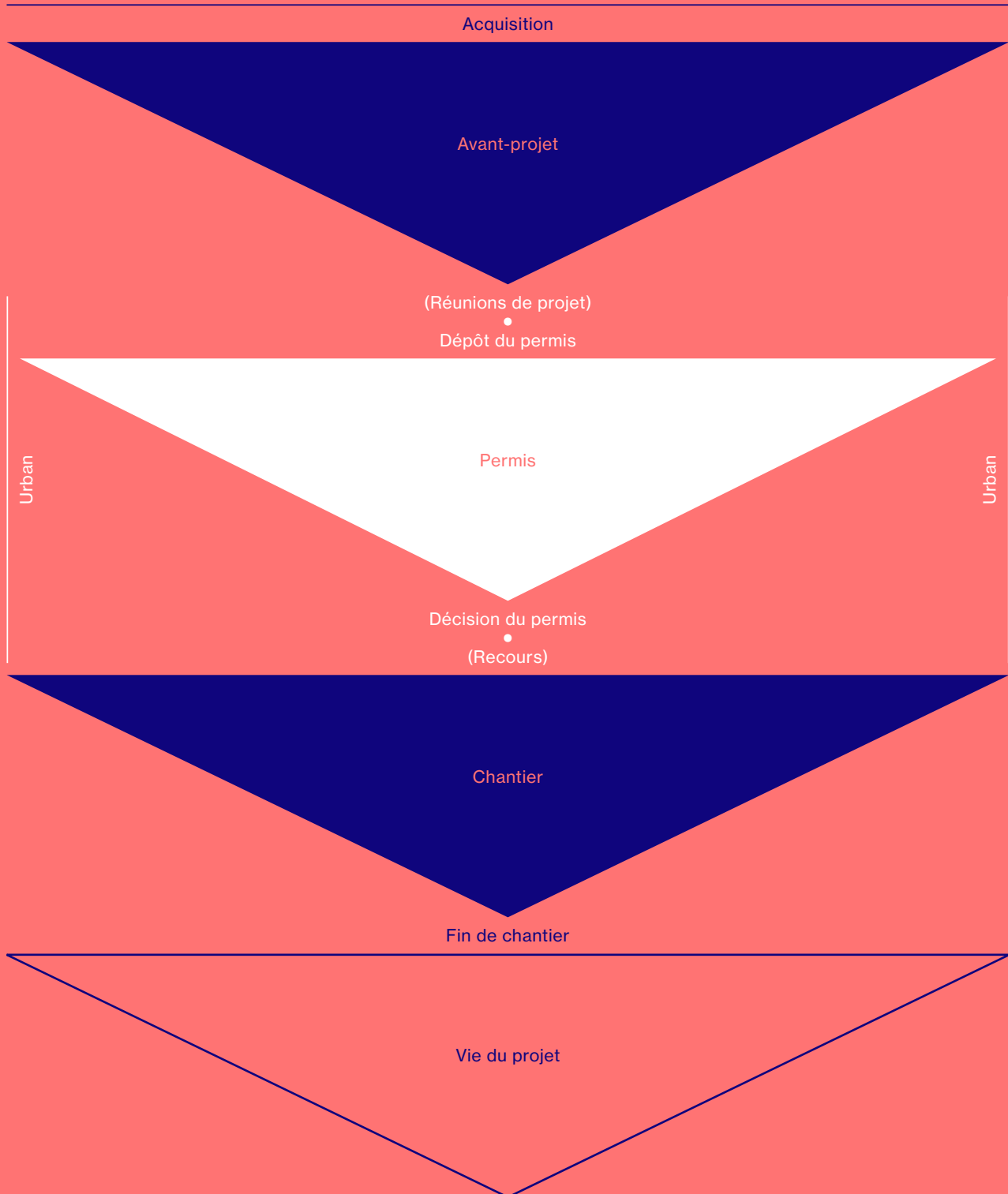


Fréquence des motifs apparaissant dans les ARI (peuvent concerner des documents à corriger, à compléter, manquant partiellement, manquant totalement ou non-signés)

La digitalisation permettra de supprimer certains motifs (exemplaires supplémentaires, version électronique manquante ou encore absence de signature sur le(s) document(s)), mais il sera néanmoins également utile de travailler à clarifier et simplifier davantage cette première étape de la demande de permis, que constitue l'accusé de réception de dossier complet.

Comme l'indique le schéma ci-dessous, la durée d'octroi des permis doit également être ramenée à l'échelle totale de développement d'un projet. Ce temps est requis pour délivrer des permis réfléchis, aboutis, qui prennent en considération les différentes composantes du projet dans une vision à long terme et font intervenir les différentes parties concernées.

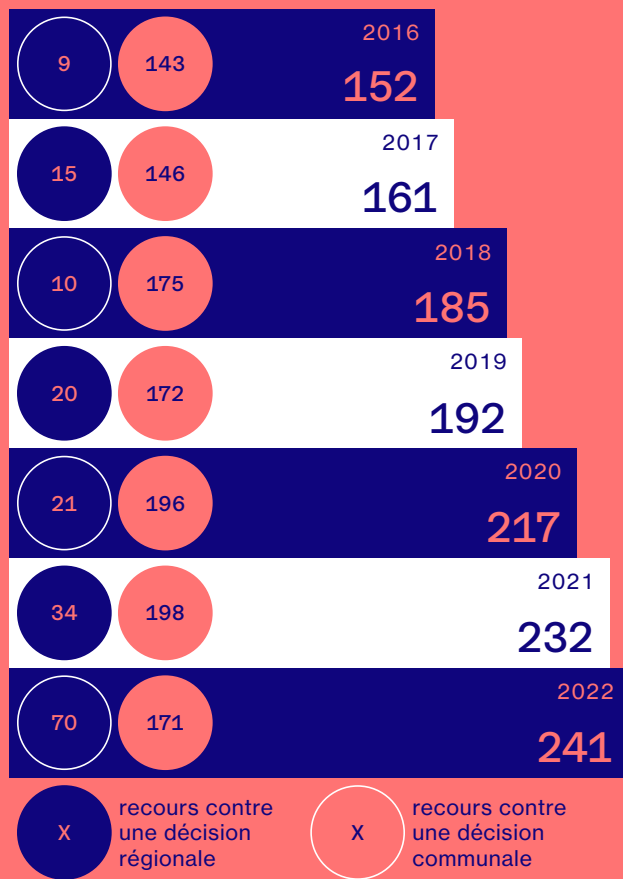
Le permis dans le trajet d'un projet immobilier



La Direction des Affaires juridiques est la direction d'Urban en charge du traitement des recours introduits contre les décisions d'octroi ou de refus de permis d'urbanisme prises par les autorités de première instance (commune ou Fonctionnaire délégué), pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le nombre de recours introduits auprès du Gouvernement contre une décision régionale (Fonctionnaire délégué) ou une décision communale est en augmentation ces dernières années.

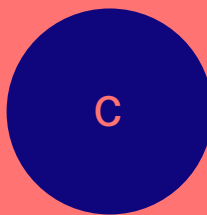
De 2016 à 2022, ils passent progressivement de 152 à 241:



Cette augmentation est également liée aux dossiers de saisines automatiques (en 2022, 30% des recours contre une décision régionale visaient un refus tacite lié à une demande de permis communale en saisine).

Même si le nombre de recours introduits auprès du Gouvernement contre une décision régionale augmente (70 dossiers en 2022), il reste proportionnellement faible par rapport au nombre de décisions délivrées par Urban.

La Direction des Affaires juridiques assure également le suivi, auprès des avocats de la Région, du contentieux devant le Conseil d'État ou les tribunaux judiciaires dans les matières relevant des compétences d'Urban. Le nombre de recours en urbanisme introduits au Conseil d'État (54 recours en 2022) est quant à lui légèrement au-dessus de son niveau moyen 2016-2019 (46 dossiers en moyenne), après avoir connu une nette diminution en 2020 et 2021 (32 et 18 dossiers).



La mise en place des réunions de projet

Depuis la réforme du CoBAT, le nombre de décisions délivrées par Urban est passé de 816 en 2018 à 1496 en 2022. Une augmentation significative, au sein de laquelle les dossiers de saisines sont largement représentés. Ce nombre de dossiers en croissance est traité par une équipe constante dont l'efficacité, notamment grâce à la réorganisation entreprise, s'améliore de jour en jour.

En 2019, Urban a mis en place les réunions de préparation de projets. Ces réunions sont déterminantes et ont été proposées afin de pouvoir discuter le plus en amont possible de ses grandes orientations. Leur nombre a considérablement augmenté, puisqu'il est passé de 69 réunions en 2019 à 239 en 2022! Ces réunions sont essentielles, car elles permettent de mener un dialogue constructif entre autorités et porteur de projet.

Depuis la réforme du CoBAT, la date des réunions de préparation est fixée dans les 15 jours suivant la demande. Le délai d'attente entre la demande d'une réunion et sa tenue effective est en moyenne de 49 jours. Urban doit réunir un nombre important d'intervenants, incluant le demandeur, la ou les communes concernées, Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, le SIAMU, le BMA, lorsque le projet requiert son avis, et toute autre instance dont l'avis est estimé utile.



Focus sur le logement

Afin d'accélérer les procédures urbanistiques pour répondre aux besoins de la Région en matière de logements, une procédure « Fastlane » a été créée et un protocole de collaboration entre Urban et la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) a été élaboré.

La « procédure accélérée » (chapitre IIIbis du CoBAT) s'applique notamment aux demandes de permis d'urbanisme visant à créer de nouveaux logements sociaux (= nouvelle unité de logement social) et correspondant à minimum 25% de la superficie de plancher totale de la demande.

La procédure accélérée s'applique aussi au projet d'affectations multiples, si la demande répond aux deux critères cumulatifs cités précédemment.

Les projets mixtes et les projets soumis à études d'incidences en sont par contre exclus. Les délais d'instruction (50/80/95 jours théoriques après accusé de réception complet (ARC)) dans le cadre de la procédure particulière du chapitre IIIbis sont tous des délais d'ordre.

Le traitement de ces demandes spécifiques est à nouveau réalisé par les cellules « géographiques » d'Urban. Afin d'améliorer le processus, un SPOC (single point of contact) « Logements sociaux » a été désigné, permettant d'assurer la liaison entre la SLRB, les Sociétés immobilières de Service public (SISP) et les différents gestionnaires de dossiers au sein d'Urban. Une réunion mensuelle réunissant ces différents intervenants a lieu afin d'évoquer les dossiers en cours, les études de faisabilité ou les dossiers au stade d'avant-projet.

Depuis la création de la procédure « Fastlane », 50 demandes ont été introduites *, 37 permis ont été délivrés (représentant 132 logements supplémentaires) et 5 sont en cours d'instruction (69 logements). Ces chiffres sont encourageants lorsque l'on sait que ce processus est encore très jeune à l'échelle des demandes de permis d'urbanisme et que le mécanisme de la « Fastlane » reste un système ne permettant pas à toutes les demandes d'en bénéficier.

Pour les 37 permis délivrés, le délai moyen « dépôt de la demande – délivrance » est de 206 jours (le délai de base pouvant être allongé pour les différentes raisons exposées précédemment).

À titre de comparaison, le délai moyen d'une demande de permis classique délivrée en 2022, ayant fait l'objet de mesures particulières de publicité, est de 398 jours. Cette procédure est donc particulièrement efficace.

Les délais de la procédure «Fastlane» (logements/écoles)

Dossiers régionaux avec mesures particulières de publicité

398

Délai moyen – en jours – entre la date de dépôt et la date de décision.

277

Délai moyen – en jours – entre la date d'accusé complet et la date de décision.

Dossiers régionaux procédure accélérée – logements/écoles (majoritairement avec mesures particulières de publicité)

205

139

→ Pour une procédure similaire, l'effet « accéléré » est nettement visible.

E

Focus sur les écoles

Il existe également une « Fastlane » pour les projets « écoles », lorsqu'il s'agit de création de nouvelles classes.

À noter que la « procédure accélérée » (chapitre IIIbis du CoBAT), entrée en vigueur le 13 mai 2021, s'applique également aux demandes de permis visant à créer ou augmenter la capacité d'accueil d'un équipement scolaire**.

Tout comme pour les demandes visant la création de logement(s), certains dossiers sont exclus de cette procédure accélérée (les projets mixtes, les projets soumis à études d'incidences, les projets avec affectations multiples comme un projet commun école/logements, école/crèche, etc.).

Cette procédure accélérée pour les écoles est la deuxième à être mise en place. En effet, il existait déjà précédemment une instruction accélérée pour ces demandes (demandes introduites entre le 1^{er} avril 2014 et le 30 juin 2020).

Depuis le 13 mai 2021, 52 demandes ont été introduites***, 27 permis ont été délivrés et 17 sont en cours d'instruction. Ces 27 dossiers représentent plus de 4.500 places (créées, existantes et maintenues ou délivrées à titre provisoire en attendant la réalisation du projet définitif).

F

Focus sur MyPermit

Depuis le 5 octobre 2022, toute demande de permis d'urbanisme régional peut être introduite numériquement auprès d'Urban via la plateforme « MyPermit ». Cette ouverture de la plateforme à toutes les demandes de permis marque une étape importante dans ce projet.

En 2022, l'évolution du nombre de demandes introduites numériquement auprès d'Urban est donc en augmentation par rapport aux demandes introduites au format papier : 17% au premier trimestre, 28/29% aux deuxième et troisième trimestres et 56% au dernier trimestre.

La prochaine étape, qui a débuté dans le courant de l'année 2023, visera la numérisation des demandes de permis d'urbanisme au niveau communal.

* Chiffres au 26 juin 2023.
** C'est-à-dire d'un établissement – privé ou public – relevant de l'enseignement maternel, primaire et/ou secondaire, y compris l'enseignement spécialisé.
*** Chiffres au 1^{er} août 2023.

Éditeur responsable

Bety Waknine
Directrice générale

Coordination Communication externe

Federica Sasdelli

Coordination du présent ouvrage

Eloïse Kartheuser
Communication externe

Conception graphique

NNstudio

Typographies

Azeret Mono
Neue Haas Grotesk

Impression & façonnage

AZ PRINT imprimerie sa

Avec la collaboration de

au sein d'Urban :

Adrien Dominique
Alice Graas
Ann Degraeve
Anne Fierens
Anne-Lise Alleaume
Antoinette Coppieters
Bénédicte Annegarn
Benjamin Fastré
Benjamin-Nathanian
Lemmens
Bernard Somme
Bertrand Heymans
Bety Waknine
Catherine Leclercq
Caroline Mulkers
Cecilia Paredes
Christophe Bastien
Christophe Reinders
Dimitri Lhoste
Elodie Cugnon
Eloïse Kartheuser
Erik Notaert
Estelle Lamendin
Federica Sasdelli
Frédéric Dauw
Frédéric Wislez
Gabriella Megelea
Gabrielle De Frenne
Griet Meyfroots
Guy Conde-Reis
Harry Lelièvre
Ibe Deturck
Ilse Weemaels
Jennifer Furnari
Julie Timmermans
Julie Van Laethem

Kris Couvreur
Kris Huysmans
Laurence Micha
Liesbeth Degreef
Marc Meganck
Marina Rainoldi
Maxime Martens
Michaël Lamot
Mieke De Meyer
Muriel Callebaut
Muriel Muret
Murielle Lesecque
Nadia Nachid
Nancy De Saeger
Pascal Van Steenbrugge
Pascale Ingelaere
Philippe Charlier
Philippe Piéreuse
Raquel Dos Santos
Sandrine Buelinckx
Sarah Lagrillière
Sergio De Vincenzo
Sophie Gause
Stéphane Demeter
Sylvia Camacho Andres
Sylviane Modrie
Thibaut Jossart
Thierry Wauters
Tom Verhofstadt
Tony Van Nuffelen
Wiebe Verhoeven
Wim Kenis

et également :

Caroline Berckmans
(historienne de l'art
– ARCHistory)

urban.brussels (Urban)
Service public régional
Bruxelles Urbanisme & Patrimoine
Mont des Arts 10-13
1000 Bruxelles
+32 (0)2 432 83 00
info@urban.brussels
www.urban.brussels

urban.brussels 



© urban.brussels 2023
Tous droits réservés
Dépôt légal
D/2023/6860/006

